

BM&A

ERNST & YOUNG et Autres

Waga Energy

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 1 200 000
348 461 443 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Waga Energy

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Waga Energy,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Waga Energy relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Méthode de comptabilisation des participations dans les sociétés Sofiwaga 1 et Sofiwaga Infra

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2024, les contributions des sociétés Sofiwaga 1 et Sofiwaga Infra, détenues chacune à 49 %, s'élèvent respectivement à M€ 7,1 et M€ 10,2 au bilan de votre groupe, et contribuent pour respectivement M€ 0,6 et M€ 0,3 au résultat net de votre groupe.</p> <p>Comme indiqué dans la note 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe a le contrôle de ces deux sociétés, dans la mesure où il : (1) détient la capacité de diriger l'activité pertinente des deux sociétés et donc détient le pouvoir sur ces deux dernières, (2) est exposé à des rendements variables en raison de ses liens avec ces deux sociétés, car il existe des pénalités contractuelles en cas de défaut de performance, (3) a la capacité, en tant qu'unique acteur, d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements obtenus. Ces deux sociétés sont donc consolidées selon la méthode de l'intégration globale.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ prendre connaissance de l'analyse réalisée par la direction argumentant le fait que votre groupe détient le contrôle sur les sociétés Sofiwaga 1 et Sofiwaga Infra ;▶ examiner la nature et l'admissibilité de ces arguments au regard des normes comptables, notamment la norme IFRS 10 ;▶ obtenir communication des éléments justificatifs des arguments retenus tels que, notamment, les procès-verbaux du conseil d'administration, le registre des conventions réglementées, et les pactes d'associés permettant de justifier l'absence de modifications dans la gouvernance des sociétés Sofiwaga 1 et Sofiwaga Infra et/ou de l'absence de nouveaux contrats structurant les relations entre les sociétés Sofiwaga 1, Sofiwaga Infra et votre groupe susceptibles de modifier l'analyse du contrôle faite par la direction de votre groupe sur ces sociétés.

Nous avons considéré que la détermination de la méthode de comptabilisation à appliquer aux participations dans les sociétés Sofiwaga 1 et Sofiwaga Infra est un point clé de l'audit compte tenu de son importance significative dans les comptes de votre groupe, ainsi que des faits et de circonstances qui conduisent à considérer que votre groupe contrôle les sociétés Sofiwaga 1 et Sofiwaga Infra, et en particulier le jugement à exercer par la direction de votre société dans l'analyse visant à déterminer si elle dirige l'activité de manière pertinente de ces sociétés.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

■ **Appréciation de la position d'agent ou principal au regard de la norme IFRS 15 concernant les différentes ventes de gaz**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2024, votre groupe réalise un chiffre d'affaires « Vente de gaz » de M€ 42,8, dont M€ 34 correspondent à des ventes de biométhane et M€ 8,8 à des prestations d'épuration.</p> <p>La note 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés décrit, pour chacun de ces deux modèles économiques, les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires développées en application de la norme IFRS 15 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ d'une part, les prestations d'épuration pour lesquelles votre groupe agit en tant que prestataire de services et reconnaît en produits ordinaires la rémunération facturée en contrepartie de la prestation ; et ▶ d'autre part, la vente de biométhane, pour laquelle votre groupe intervient pour son propre compte, comme « principal » et non comme « agent » dans la transaction. <p>Les clauses des contrats commerciaux conclus entre votre groupe et ses clients comportent des modalités de transfert de propriété et de réalisation des prestations de services ou de ventes de biens dont l'analyse est déterminante pour la bonne comptabilisation du chiffre d'affaires. Les normes comptables d'enregistrement de ce type de contrats requièrent une part de jugement, en particulier pour les contrats complexes.</p> <p>Une erreur dans l'analyse des obligations de ce type de contrats peut conduire à une comptabilisation erronée du revenu.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires ; ▶ consulter les contrats jugé significatifs entre votre groupe et ses différents clients afin d'analyser si les jugements de la direction de votre société en matière d'appréciation de la position d'agent ou de principal sont conformes aux normes comptables. Ces travaux ont consisté en l'analyse des termes contractuels et notamment la capacité de négocier, d'une part, le prix de vente de base et, d'autre part, le montant du revenu additionnel possible (primes complémentaires). <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.</p>

Nous avons considéré l'analyse visant à déterminer si votre groupe agit en tant que « principal » ou « agent » concernant les différentes ventes de gaz comme un point clé de l'audit compte tenu de son impact significatif sur les comptes de votre groupe, et du jugement nécessaire à cette analyse.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Waga Energy par votre assemblée générale du 17 juin 2021 pour le cabinet BM&A et par vos statuts du 16 janvier 2015 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2024, le cabinet BM&A était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la dixième année (dont quatre années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 28 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

BM&A ERNST & YOUNG et Autres

Pierre-Emmanuel Passelègue Cédric Garcia





Groupe WAGA ENERGY

**Etats financiers IFRS
31 décembre 2024**

SOMMAIRE

Etats Financiers IFRS

BILAN.....	2
COMPTE DE RESULTAT	3
ETAT DU RESULTAT GLOBAL.....	3
ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES..	4
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	5
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ..	7
1. Description du Groupe et de l'activité	7
2. Base de préparation	7
2.1 Déclaration de conformité.....	7
2.2 Evolution du référentiel comptable	7
2.3 Recours à des estimations et aux jugements	8
2.4 Base d'évaluation.....	9
2.5 Devise fonctionnelle et de présentation	9
3. Faits significatifs de la période	10
3.1 Faits marquants de l'exercice 2024.....	10
3.2 Contexte géopolitique du conflit en Ukraine	Error! Bookmark not defined.
3.3 Continuité d'exploitation.....	14
4. Evènements postérieurs à la clôture.....	14
4.1 Développement commercial.....	14
4.2 Développement des activités.....	Error! Bookmark not defined.
4.3 Opérations sur le capital et les filiales.....	15
4.4 Financement	15
5. Périmètre de consolidation	15
5.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation.....	15
5.2 Périmètre de consolidation	15
6. Information sectorielle.....	16
6.1 Produits des activités ordinaires par secteur géographique 31 décembre 2024.....	17
6.2 Actifs non courants par secteur géographique 31 décembre 2024.....	17
7. Notes sur l'état de la situation financière consolidée.....	17
7.1 Immobilisations incorporelles.....	17
7.2 Immobilisations corporelles.....	18
7.3 Dépréciation des actifs.....	22
7.4 Actifs financiers.....	23
7.5 Impôts différés actifs.....	23
7.6 Autres actifs non courants.....	24
7.7 Stocks	24
7.8 Clients et comptes rattachés	25
7.9 Créances d'impôt	25
7.10 Autres actifs courants.....	26
7.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie ...	26
7.12 Capitaux propres et détail des instruments dilutifs.....	26
7.13 Provisions.....	28
7.14 Emprunts et dettes financières	30
7.15 Juste valeur des instruments financiers...32	
7.16 Fournisseurs et comptes rattachés.....	32
7.17 Dettes d'impôt	33
7.18 Autres passifs	33
8. Notes sur le compte de résultat consolidé	34
8.1 Produits des activités ordinaires	34
8.2 Autres produits.....	36
8.3 Achats de marchandises et variation de stocks.....	36
8.4 Charges externes	37
8.5 Charges de personnel	37
8.6 Paiements fondés sur des actions (IFRS 2).38	
8.7 Autres produits et charges opérationnels courants.....	39
8.8 Autres produits et charges opérationnels non courants.....	39
8.9 Résultat financier	40
8.10 Impôts sur les résultats.....	40
8.11 Résultat par action.....	42
8.12 Engagements hors bilan.....	42
8.13 Transactions avec les parties liées.....	43
8.14 Honoraires des commissaires aux comptes	43
9. Gestion des risques.....	44
9.1 Risque de liquidité.....	44
9.2 Risque de taux d'intérêt.....	45
9.3 Risque de crédit.....	45
9.4 Risque de change.....	46
10. Juste valeur des actifs et passifs financiers	46

BILAN

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Immobilisations incorporelles	7.1	4 722	2 057
Immobilisations corporelles	7.2	168 448	112 630
Actifs financiers non courants	7.4	804	724
Impôts différés actifs	7.5	47	0
Autres actifs non courants	7.6	10 129	8 933
Total des actifs non courants		184 151	124 344
Stocks	7.7	15 275	11 498
Clients et comptes rattachés	7.8	17 107	9 139
Actifs financiers courants	7.4		1 610
Créances d'impôt	7.9	618	405
Autres actifs courants	7.10	9 565	8 934
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.11	68 301	38 655
Total des actifs courants		110 866	70 240
Total de l'actif		295 017	194 584

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Capital		248	205
Primes		192 533	150 241
Réserves		-43 464	-39 521
Ecart de conversion		-501	220
Résultat de la période - part du groupe		-17 583	-15 990
Capitaux propres - part du groupe		131 234	95 154
Intérêts minoritaires		2 850	2 718
Capitaux Propres	7.12	134 084	97 873
Provisions non courantes	7.13	1 291	910
Emprunts et dettes financières non courants	7.14	103 894	52 331
Autres passifs non courants	7.18.1	11 653	7 669
Impôts différés passifs	7.5	367	
Total des passifs non courants		117 205	60 910
Provisions courantes	7.13	617	629
Emprunts et dettes financières courants	7.14	11 241	8 424
Fournisseurs et comptes rattachés	7.16	12 552	8 337
Dettes d'impôt	7.17	583	
Autres passifs courants	7.18.2	18 735	18 411
Total des passifs courants		43 728	35 801
Total du passif		295 017	194 584

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Produits des activités ordinaires	8.1	55 662	33 262
Autres produits	8.2	498	777
Produits des activités courantes		56 160	34 038
Achat de marchandises et variation de stocks	8.3	-30 770	-18 349
Charges externes	8.4	-11 150	-9 348
Impôts, taxes et versements assimilés		-265	-354
Charges de personnel	8.5	-18 833	-14 610
Autres produits et charges opérationnels courants	8.7	-24	658
Amortissements et provisions	7.1 & 7.2	-8 564	-6 524
Résultat opérationnel courant		-13 444	-14 488
Autres produits et charges opérationnels non courants	8.8	339	352
Dépréciations d'actifs non courants		0	0
Résultat opérationnel		-13 105	-14 136
Coût de l'endettement financier		-4 177	-1 844
Autres produits et charges financiers		1 310	803
Résultat financier	8.9	-2 867	-1 041
Résultat avant impôt		-15 973	-15 177
Impôts sur les résultats	8.10	-1 253	-266
Impôts différés P&L		0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé		-17 226	-15 442
Résultat net - part du Groupe		-17 583	-15 990
Résultat net - intérêts minoritaires		357	548
Résultat de base par action (en euros)	8.11	-0,74	-0,78
Résultat par action - après dilution (en euros)	8.11	-0,74	-0,78

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Résultat net de l'ensemble consolidé		-17 226	-15 442
Différences de conversion		1 214	-365
Instruments de couverture de taux	7.6 & 9.2	-337	-1 435
Eléments recyclables par résultat		876	-1 800
Ecart actuariels	7.13	72	19
Eléments non recyclables par résultat		72	19
Résultat global de l'ensemble consolidé		-16 278	-17 224
Dont résultat global - part du groupe		-16 563	-17 586
Dont résultat global des minoritaires		285	362

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	Nombre d'actions (en milliers)	Capital	Primes	Réserves et résultat	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2022	20 483	205	150 090	-42 337	1 158	109 115	2 912	112 028
Résultat de l'exercice				-15 990		-15 990	548	-15 442
Différences de conversion					-365	-365	0	-365
Instruments de couverture					-1 249	-1 249	-186	-1 435
Ecarts actuariels					19	19		19
Résultat global de la période				-15 990	-1 596	-17 586	362	-17 224
Augmentation de capital	42	0	151			151	5	156
Rachat minoritaires par apport						0		0
Annulation actions propres					-247	-247		-247
Paiements fondés sur des actions				3 789		3 789		3 789
Dividendes						0	-561	-561
Autres variations				-69		-69	0	-69
Capitaux propres au 31 décembre 2023	20 526	205	150 241	-54 607	-685	95 154	2 718	97 873
Capitaux propres au 31 décembre 2023	20 526	205	150 241	-54 607	-685	95 154	2 718	97 873
Résultat de l'exercice				-17 583		-17 583	357	-17 226
Différences de conversion					1 214	1 214	0	1 214
Instruments de couverture					-265	-265	-72	-337
Ecarts actuariels					72	72		72
Résultat global de la période				-17 583	1 020	-16 563	285	-16 278
Augmentation de capital	4 263	43	49 593			49 636		49 636
Reclassement primes d'émission			-7 301	7 301		0		0
Annulation actions propres				-324		-324		-324
Paiements fondés sur des actions				3 290		3 290		3 290
Dividendes						0	-153	-153
Autres variations				40		40	0	40
Capitaux propres au 31 décembre 2024	24 788	248	192 533	-61 883	335	131 234	2 850	134 084

Variations de capital

- Emission de 38 200 actions au titre de l'exercice de BSPCE, soit 0,4 milliers d'euros de capital et 180 milliers d'euros de prime d'émission ;
- Emission de 229 100 actions au titre de l'exercice de BSPCE, soit 2,3 milliers d'euros de capital et 1 105 milliers d'euros prime d'émission ;
- Emission de 56 099 actions au titre de l'exercice de BSPCE, soit 0,6 milliers d'euros de capital et 293 milliers d'euros prime d'émission ;
- Emission de 3 939 394 actions au titre d'une augmentation de capital en numéraire, soit 39 milliers d'euros de capital et 51 961 milliers d'euros de prime d'émission. Les frais liés à cette augmentation de capital ont été comptabilisés en moins de la prime d'émission pour 3 944 milliers d'euros ;

Autres variations

- ⇒ La variation de juste valeur des instruments qualifiés de couverture pour 337 milliers d'euros ;
- ⇒ L'impact des plans de rémunérations en actions pour 3 290 milliers d'euros ;
- ⇒ Une distribution d'un dividende de 300 000 € chez Sofiwaga 1 dont 153 000 € à des actionnaires minoritaires ;

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Résultat net		-17 226	-15 442
Amortissements et provisions	7.1, 7.2, 7.13	8 039	6 668
Élimination des plus ou moins value de cessions d'actifs		-1	-7
Paiements fondés sur des actions	8.6	3 290	3 789
Autres produits et charges calculés		-32	-5
Coût de l'endettement financier	8.9	4 177	1 844
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	8.10	1 253	266
Capacité d'autofinancement		-500	-2 888
Impôt décaissé		-294	-127
Incidence de la variation des stocks	7.7	-3 761	-6 656
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	7.8 à 7.10	-9 139	-5 638
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs		3 943	2 392
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		-9 752	-12 917
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.1, 7.2	-61 454	-49 164
Acquisition d'actifs financiers nets de remboursement	7.4	1 621	-207
Incidence de la variation des dettes fournisseurs d'immobilisations		55	4 568
Incidence de la variation des avances sur acquisitions d'immobilisations	7.6	-1 316	-3 624
Cessions, réductions d'immobilisations		6	8
Subventions d'investissement recues	7.18.1	4 553	3 416
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		-56 535	-45 005
Dividendes versés par les filiales aux minoritaires		-153	-561
Incidence des variations de périmètre (apports des minoritaires)			
Augmentation de capital (net des frais d'augmentation de capital)	7.12.1	49 636	151
Cessions (acquisitions) nette d'actions propres		324	
Emission d'emprunts & d'avances remboursables	7.14	65 611	14 169
Remboursements d'emprunts & d'avances remboursables	7.14	-11 784	-7 159
Coût de l'endettement (hors intérêts courus)		-7 780	-1 634
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		95 854	4 966
Variation de change sur la trésorerie		79	-48
Variation de la trésorerie		29 646	-53 004
Trésorerie d'ouverture		38 655	91 659
Trésorerie de clôture		68 301	38 655

Les augmentations des actifs et passifs sans effet sur la trésorerie sont éliminées. Ainsi, les nouveaux contrats de location ne sont pas inclus dans les investissements de la période. La diminution de la dette financière liée aux contrats de location est alors incluse dans les remboursements d'emprunts de la période.

Les avances et acomptes sur immobilisations versés et la variation des dettes fournisseurs d'immobilisations sont présentés dans les flux liés aux activités d'investissement dans la mesure où elles portent essentiellement sur des Wagabox.

Le coût de l'endettement (hors intérêts courus) est présenté de manière distincte dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement. Il s'élève au 31 décembre 2024 à 7 785 milliers d'euros incluant les frais de souscription d'emprunt pour un montant de 3 213 milliers d'euros.

La filiale Sofiwaga 1 a procédé à la distribution d'un dividende de 300 000 € dont 153 000 € à des actionnaires minoritaires.

Explication des variations du TFT

	31-déc.-23	31-déc.-24	Var.	Var. activités opérationnelles	Var. Subventions	Var. fournisseurs d'immobilisations	Ecart de conversion et autres
<i>Stocks</i>	11 498	15 275	-3 777	-3 761			-16
<i>Créances clients et autres débiteurs</i>	9 139	17 107	-7 968	-8 033			65
<i>Autres actifs courants</i>	8 934	9 565	-631	-894			263
<i>Créance d'impôt courant (Crédits d'impôts)</i>	405	618	-213	-213			
				-9 139			327
<i>Dettes fournisseurs et autres créditeurs</i>	8 337	12 552	4 215	4 306			-91
<i>Autres passifs non courants</i>	420	392	-28	97			-125
<i>Subventions d'investissement</i>	7 053	10 947	3 894		3 894		
<i>Instruments financiers passifs</i>	196	359	163				163
Autres passifs non courants	7 669	11 698					
<i>Autres passifs courants</i>	6 190	5 799	-390	-461			71
<i>Subventions d'investissement</i>	612	1 271	659		659		
<i>Fournisseurs d'immobilisations</i>	11 609	11 664	55			55	
Autres passifs courants	18 411	18 735					
				3 943	4 553	55	657

Les subventions d'investissement reçues par Waga Energy, Waga Energie Canada et Sofiwaga Espana au cours de l'exercice classées en « Autres passifs non courants » au bilan sont présentées en activités d'investissement dans le tableau de flux de trésorerie pour 4 351 milliers d'euros.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Description du Groupe et de l'activité

Waga Energy est une société anonyme à conseil d'administration enregistrée et domiciliée en France (et est désignée comme "La Société").

Son siège social est situé au 5 avenue Raymond Chanas, 38320 Eybens. Les états financiers consolidés de la société Waga Energy comprennent la Société et les filiales dont elle détient le contrôle (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Le périmètre de consolidation est précisé dans la note 5.2.

Créé en 2015 et localisé à Grenoble, le Groupe Waga Energy est leader européen de la production de biométhane issu des gaz de décharges. Le Groupe a mis au point une technologie de rupture qui permet de purifier le biogaz issu des décharges pour le transformer en biométhane, injecté dans les réseaux de gaz, en substitution au gaz naturel d'origine fossile.

Waga Energy est un groupe fortement engagé dans la transition énergétique.

Il a pour mission d'apporter une solution immédiate à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en fournissant une énergie verte, renouvelable, abondante et immédiatement disponible.

Les unités WAGABOX® sont des petites raffineries ou usines à gaz installées sur les sites de décharges, sites classés ICPE (Installations Classées Pour l'Environnement).

La technologie unique basée sur un couplage de filtration membranaire et distillation cryogénique a fait l'objet de plusieurs dépôts de brevets.

Les états financiers IFRS de la Société Waga Energy SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 14 avril 2025.

2. Base de préparation

2.1 Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société au 31 décembre 2024 sont présentés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne peut être consulté sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2008/1126/2016-01-01>.

2.2 Evolution du référentiel comptable

Les principales nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivantes ont été publiées et sont d'application obligatoire au 31 décembre 2024 :

- Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers : classement des passifs en courant / non-courant
- Modifications d'IFRS 16 – Passif de location relatif à une cession-bail
- Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 – Accords de financement de fournisseurs

Les principales nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivantes ont été publiées et ne sont pas d'application obligatoire au 31 décembre 2024 :

- Modifications d'IAS 21 – Absence de convertibilité (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025)
- Modifications d'IFRS 7 et IFRS 9 (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 sous réserve de l'approbation de l'UE) :
 - Classement et évaluation des instruments financiers
- Amélioration annuelle des normes IFRS (IAS 7, IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9 et IFRS 10), applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 sous réserve de l'approbation de l'UE
- IFRS 18 - Présentation des états financiers et informations à fournir (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 sous réserve de l'approbation de l'UE)

Les impacts attendus de ces amendements ne sont pas jugés significatifs, à l'exception de la nouvelle présentation des états financiers (IFRS 18) pour laquelle une analyse détaillée devra être effectuée prochainement.

2.3 Recours à des estimations et aux jugements

En préparant ces états financiers, la Direction a exercé des jugements et effectué des estimations comptables ; elles ont pu affecter l'application des méthodes comptables de la Société, les montants présentés au titre de certains actifs et des passifs et au titre de certains produits et des charges de l'exercice.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue afin de s'assurer qu'elles sont raisonnables aux vues de l'historique de la Société. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé de manière prospective. En conséquence, l'évolution de ces conditions pourrait se traduire par des valeurs réelles différentes dans les états financiers futurs de la Société.

2.3.1 Jugements

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- La détermination des coûts pouvant être intégrés dans la valorisation des immobilisations corporelles au regard de la note IAS 16 « Immobilisations corporelles » (cf note 7.2),
- L'appréciation du contrôle sur les différentes filiales (cf note 5.2), ainsi que sur les WAGABOX®, cédées aux filiales,
- L'appréciation de la position d'agent ou principal au regard d'IFRS 15 et concernant les différents flux de chiffre d'affaires (cf note 8.1),
- La valeur recouvrable des WAGABOX® et l'estimation de leur durée d'utilisation (note 7.3)
- La détermination du pourcentage d'avancement, du chiffre d'affaires et des pertes à terminaison en cas de contrat déficitaires en application de la méthode du chiffre d'affaires à l'avancement pour les ventes d'équipement (cf. note 8.1 et note 7.13).

2.3.2 Hypothèses et incertitudes liées aux estimations

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque significatif d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont données dans les notes suivantes :

- L'évaluation de la juste valeur des BSPCE (cf notes 7.12.2 et 8.6) : La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions repose sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'options prenant en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables comprennent notamment la valeur des actions, la volatilité attendue de la valeur de l'action sur la durée de vie de l'instrument et le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments.
- Concernant les emprunts bancaires et obligataires, il y a des estimations relatives à la détermination du taux d'intérêt effectif (TIE) (note 7.14).
- Evaluation des swaps de taux pour gérer son exposition au risque de taux (cf note 9.2).
- L'évaluation des provisions et notamment la provision retraite et de la provision démantèlement (cf note 7.13).
- La détermination du taux d'actualisation et de la durée des contrats dans le cadre de l'évaluation du passif locatif selon IFRS 16 « contrats de location » (cf note 7.2).
- L'évaluation des provisions pour dépréciations des créances clients conformément à IFRS 9 (cf note 7.8).
- L'évaluation quant à l'activation éventuelle des impôts différés actifs (cf note 7.5).

En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent à la suite de nouvelles informations.

2.4 Base d'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments dérivés et des actifs de régime évalués à la juste valeur.

Les états financiers au 31 décembre 2024 de la Société Waga Energy SA ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation pour une période d'au moins 12 mois à partir de la date d'approbation des états financiers sur la base de la trésorerie nette disponible à date, et des perspectives de croissance reflétées dans le business plan (cf. note 3.3).

2.5 Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en euro en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euro en utilisant le cours de change à la date de clôture.

Les gains et les pertes résultant de la conversion sont enregistrés au compte de résultat à l'exception des montants assimilables à des investissements nets à l'étranger, tels que définis par la norme IAS 21, pour lesquels les variations de conversion sont comptabilisées en autres éléments du résultat global.

3. Faits significatifs de la période

3.1 Faits marquants de l'exercice 2024

3.1.1 Production de biométhane

Au 31 décembre 2024, le Groupe exploitait 30 unités de production de biométhane en France, en Espagne, au Canada et aux États-Unis, offrant une capacité installée de 1,4 TWh par an (dont 51 % en Europe et 49 % en Amérique du Nord).

Le parc de WAGABOX® détenu et exploité par le Groupe a injecté 576 GWh de biométhane (+72 %), dont 219 GWh hors de France (38 %).

L'augmentation de la production est liée au démarrage de 9 nouvelles unités WAGABOX®, dont 7 en France, 1 aux États-Unis, 1 au Canada.

Le Groupe a maintenu un haut niveau de performance en atteignant une disponibilité moyenne de 94,3 % sur les unités exploitées depuis plus de 12 mois.

3.1.2 Activité commerciale

Au cours de l'année 2024, Waga Energy a signé onze nouveaux contrats dont cinq aux États-Unis, un au Canada, trois en France et deux en Europe :

- États-Unis :
 - Un contrat d'achat biogaz avec le comté de Rockingham (Caroline du Nord), pour construire et exploiter sur le site de Madison une unité WAGABOX® offrant une capacité installée de 55 GWh/an.
 - Un contrat de service d'épuration avec la société OCI Global, l'un des principaux producteurs d'azote, de méthanol et d'hydrogène dans le monde, pour valoriser le gaz du site de la ville de Beaumont (Texas). L'unité WAGABOX®, dont la capacité installée atteindra 110 GWh/an, sera détenue et exploitée par le Groupe, et OCI Global sera propriétaire du biométhane.
 - Un contrat d'achat biogaz avec G2 Energy portant sur deux unités WAGABOX® sur des sites exploités par Recology Inc., une entreprise spécialisée dans la collecte et le traitement des déchets sur la côte ouest des États-Unis : la première sera installée sur le site d'Ostrom Road à Wheatland (États-Unis) et offrira une capacité installée de 123 GWh/an ; la seconde sera installée sur le site Hay Road à Vacaville (États-Unis) et offrira une capacité installée de 185 GWh/an.
 - Un contrat d'achat biogaz avec SECCRA, l'organisme public en charge de la gestion des déchets dans le sud-est du comté de Chester, pour construire et exploiter sur son site de West Grove (Pennsylvanie, États-Unis) une unité WAGABOX® offrant une capacité installée de 67 GWh/an.
- Canada :
 - Un contrat d'achat biogaz avec la RMR Lac-Saint-Jean sur le site de Hébertville-Station, dans la région du Saguenay - Lac-Saint-Jean (Québec) pour construire et exploiter une unité WAGABOX® offrant une capacité installée de 55 GWh/an.
- France :
 - Un contrat d'achat biogaz avec Le Syndicat mixte départemental des déchets de la Dordogne sur le site de Saint-Laurent-des-Hommes (France) pour construire et exploiter une unité WAGABOX® d'une capacité installée de 17 GWh/an.

- Un contrat de concession avec la Métropole Aix-Marseille-Provence portant sur la valorisation du biogaz de l'installation d'Aix-en-Provence. L'unité WAGABOX® offrira une capacité de 55 GWh/an et sera dotée d'une centrale photovoltaïque pour son alimentation électrique.
- Un contrat de vente d'équipement avec Valorizon et Avergies pour valoriser le biogaz du site de l'Albié, situé à Monflanquin (Lot-et-Garonne), dans le cadre d'un appel d'offres à dimension environnementale. L'unité WAGABOX® vendue offrira une capacité installée de 12 GWh/an.
- Europe (hors France) :
 - Un premier contrat d'achat biogaz en Italie avec la société Centro Servizi Ambiente Impianti (CSAI), pour construire et exploiter une unité WAGABOX® offrant une capacité installée de 29 GWh/an, sur le site de de Podere Rota à Terranuova Bracciolini, dans la province d'Arezzo (Toscane, Italie).
 - Un contrat d'achat biogaz en Espagne (site et client non communiqués) pour construire et exploiter une unité WAGABOX®

Par ailleurs, Waga Energy a signé un contrat d'achat privé (Biomethane Purchase Agreement ou « BPA ») de 13 ans avec l'énergéticien Engie pour la vente du biométhane produit par l'unité WAGABOX® du Val Pôle de Veolia à Claye-Souilly (Seine-et-Marne). Depuis le démarrage de cet équipement en 2022, l'énergéticien achetait sa production dans le cadre du tarif avec obligation d'achat subventionné par le gouvernement français. Le BPA, entré en vigueur le 1er mai 2024, valorise le biométhane à un prix supérieur au tarif subventionné, et permet à Engie de sécuriser un accès à du biométhane compétitif pour ses clients institutionnels souhaitant décarboner leur activité.

3.1.3 Développement des activités

Au cours de l'année 2024, Waga Energy a accéléré le rythme des mises en service en démarrant 9 nouvelles unités WAGABOX®, dont sa première unité aux États-Unis, et un module cryogénique, augmentant ainsi de 275 GWh/an la capacité installée de son parc :

- Le 30 janvier, le Groupe a démarré une unité WAGABOX® à Sainte-Marie-Kerque (Pas-de-Calais), d'une capacité installée de 25 GWh/an, sur un site exploité par une filiale du groupe Séché Environnement.
- Le 15 mars, le Groupe a démarré une unité WAGABOX® à Bath (New York, États Unis), d'une capacité installée de 60 GWh/an, sur le site de stockage du comté de Steuben.
- Le 21 avril, le Groupe a démarré une unité WAGABOX® à Chatuzange-le-Goubet (Drôme), d'une capacité installée de 25 GWh/an, sur un site exploité par Veolia.
- Le 26 avril, le Groupe a démarré une unité WAGABOX® à Éteignières (Ardennes), d'une capacité installée de 25 GWh/an, sur un site exploité par Arcavi.
- Le 6 juin, le Groupe a démarré une unité WAGABOX® à Septèmes-les-Vallons (Bouches-du-Rhône), d'une capacité installée de 25 GWh/an, sur un site de Veolia.
- Le 2 juillet, le Groupe a démarré une unité WAGABOX® à Fresnoy-Folny (Seine-Maritime), d'une capacité installée de 35 GWh/an, sur un site exploité par une filiale du groupe Paprec.
- Le 3 juillet, le Groupe a démarré une unité WAGABOX® à Cowansville (Québec, Canada), d'une capacité installée de 30 GWh/an, sur un site exploité par Zone-Eco.

- Le 26 septembre, le Groupe a démarré une unité WAGABOX® à Granges (Saône-et-Loire), d'une capacité installée de 25 GWh/an sur un site de Veolia.
- Le 18 décembre 2024, Le groupe a démarré une unité WAGABOX® à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), d'une capacité installée de 15 GWh/an sur un site exploité par Le Valtom.

Au 31 décembre 2024, le Groupe exploitait donc 30 unités de production de biométhane en France, en Espagne, au Canada et aux États-Unis (dont 28 unités WAGABOX®), représentant une capacité installée supérieure à 1,4 TWh/an.

	31-déc-24		31-déc-23	
	Nombre	Capacité (TWh/an)	Nombre	Capacité (TWh/an)
Unités en exploitation	30	1,4	20	0,8
<i>dont unités détenues en propre</i>	27	0,9	18	0,7
<i>dont unités non détenues en propre</i>	3	0,5	2	0,1
Unités en construction	18	1,6	17	1,3
<i>dont unités détenues en propre</i>	16	1,5	15	0,9
<i>dont unités non détenues en propre</i>	2	0,1	2	0,4
Total	48	3,0	37	2,1

3.1.4 Opérations sur le capital et le périmètre

Augmentation de capital

Le 15 mars 2024, le Conseil d'Administration de la Société a constaté l'augmentation de son capital consécutive à l'exercice de BSPCE depuis le 1er janvier 2024, qui a été porté à 205 637,5 euros, correspondant à 20 563 750 actions d'une valeur de 0,01 euro chacune.

Le 20 mars 2024, la Société a réalisé une augmentation de capital pour un montant brut total de 52 millions d'euros par l'émission de 3 939 394 nouvelles actions au prix de 13,20 euros par action nouvelle. Les frais d'augmentation de capital, qui ont été comptabilisés en diminution de la prime d'émission, s'élèvent à 3 944 milliers d'euros, soit une augmentation de capital de 48 millions d'euros nets des frais d'augmentation de capital. Cette opération, qui s'inscrit dans le contexte d'une accélération significative de sa croissance, notamment en Amérique du Nord, doit permettre au Groupe de financer la quote-part en fonds propres des investissements de nouveaux projets ainsi que la préfabrication et la fabrication d'unités WAGABOX®. À la suite de cette opération, le capital social de la Société s'est élevé à 245 031,44 euros, correspondant à 24 503 144 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

Le 27 juin 2024, le Conseil d'Administration de la Société a constaté l'augmentation de son capital consécutive à l'exercice de BSPCE au cours du premier semestre 2024, qui a été porté à 247 322,44 euros, correspondant à 24 732 244 actions d'une valeur de 0,01 euro chacune.

Le 10 février 2025, le Conseil d'Administration de la Société a constaté l'augmentation de son capital consécutive à l'exercice de BSPCE au cours du second semestre 2024, qui a été porté à 247 883,43 euros, correspondant à 24 788 343 actions d'une valeur de 0,01 euro chacune (cf Note ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES).

Organigramme juridique

Au cours de l'année 2024, 6 nouvelles sociétés ont été créées aux Etats-Unis (dont une holding de financement et cinq sociétés projet), et 2 nouvelles sociétés en France. Ces sociétés sont détenues, directement ou indirectement, à 100% par le Groupe.

BSPCE / Options de souscription d'actions

En date du 26 avril 2024, le conseil d'administration a décidé l'émission et l'attribution de 70 000 bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE 2024.1 ») à titre gratuit au profit de salariés et/ou de dirigeants, ouvrant droit à la souscription de 70.000 actions nouvelles de la société de 0,01 € de valeur nominale chacune, dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2023.

En date du 27 septembre 2024, le conseil d'administration de la Société a décidé l'émission et l'attribution de 460 800 BSPCE (« BSPCE 2024.2 ») à titre gratuit au profit de salariés de la Société, ouvrant droit à la souscription de 460 800 actions nouvelles de la société de 0,01€ de valeur nominale chacune, dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 27 juin 2024. Le même conseil a également décidé l'émission et l'attribution de 139 200 options (« Options 2024.1 ») à titre gratuit au profit de salariés de la Société, ouvrant droit à la souscription de 139 200 actions nouvelles de la société de 0,01€ de valeur nominale chacune, dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 27 juin 2024.

3.1.5 Financement

Financement des projets de WAGABOX®

En janvier 2024, le Groupe a conclu un financement de projet de 2,7 millions d'euros avec le Crédit Agricole Centre France pour sa filiale Valtom Energie Biométhane sur une durée d'environ 10 ans. Au 31 décembre 2024, le montant tiré sur ce nouvel emprunt s'élevait à 2,2 millions d'euros. Ce financement a été suivi par le lancement d'un financement participatif de 0,2 millions d'euros, clôturé au mois de juillet.

En février 2024, Wagafi US 1, filiale à 100% de Waga Energy Inc., filiale américaine du Groupe, a conclu un financement de 60 millions de dollars avec le gestionnaire d'actifs Eiffel Investment Group pour financer la construction de 4 unités de production de biométhane aux États-Unis sur une durée de 3 ans. Il s'agit du premier financement obtenu par Waga Energy aux États-Unis. Au 31 décembre 2024, le montant tiré sur ce nouvel emprunt s'élevait à 25,4 millions de dollars US (24,5 millions d'euros).

En date du 5 juillet 2024, Waga Energy a signé un crédit corporate syndiqué inaugural de 100 millions d'euros, auprès d'un consortium constitué de 5 groupes bancaires. Ce crédit syndiqué, d'une maturité de 3 ans extensible à 5 ans, permettra d'accélérer le développement international de Waga Energy, notamment aux États-Unis, et de renforcer la structure financière du Groupe. Ce crédit labellisé comme « prêt vert » servira à financer des projets qui contribuent de manière substantielle à l'atténuation du changement climatique, conformément à la taxonomie verte européenne, en ligne avec les enjeux de décarbonation. Au 31 décembre 2024, le montant tiré sur ce nouvel emprunt s'élevait à 20 millions d'euros.

En décembre 2024, Waga Energy a signé un prêt de 11,9 millions d'euros d'une maturité de 13,5 ans auprès de BNP Paribas et du groupe Crédit Agricole pour refinancer quatre unités WAGABOX® en exploitation en France. Ce prêt sans recours a été souscrit par la société financière Waga Assets 2, filiale à 100 % de Waga Energy. L'intégralité du prêt a été tiré à la date de la signature et a servi à rembourser la dette de construction de ces quatre unités, ainsi qu'à renforcer la trésorerie du Groupe pour investir dans de nouveaux projets de production de biométhane en France et à l'international.

Subventions

Waga Energie Canada a reçu 5,8 millions de dollars canadiens au cours de l'année 2024 (3,9 millions d'euros) au titre de plusieurs subventions accordées. Ces subventions seront reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des unités WAGABOX® concernées à partir de leur mise en service.

Le groupe est en cours d'analyse, avec l'assistance de spécialistes, de son éligibilité aux « investment tax credit » (ITC) concernant les WAGABOX® construites ou en cours de construction aux Etats-Unis. Dans le cadre de ce processus, si son éligibilité était confirmée le groupe poursuivrait son analyse pour déterminer le montant des crédits d'impôts auxquels il pourrait prétendre, étant précisé que ces derniers peuvent être utilisés pour compenser une charge d'impôt future ou faire l'objet d'une cession à un tiers puisqu'ils sont transférables.

3.2 Continuité d'exploitation

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration après prise en compte :

- De la trésorerie disponible au 31 décembre 2024 à hauteur de 68 millions d'euros incluant l'opération d'augmentation de capital réalisée le 20 mars 2024 pour un montant brut de 52 millions d'euros ;
- Des financements disponibles au 31 décembre 2024 et de ceux signés en 2025, soit un total de 138 millions d'euros ;
- Du prévisionnel de trésorerie du Groupe intégrant les investissements prévus sur les projets signés et les financements sécurisés à la date d'arrêté des comptes.

Le management et le conseil d'administration estiment que ces éléments permettent au Groupe de couvrir ses besoins sur les 12 prochains mois, à savoir fin avril 2026.

Par ailleurs le management est confiant sur la capacité du Groupe à lever les financements nécessaires aux nouveaux projets de WAGABOX® prévus dans son plan d'affaires ; à mesure que Waga Energy continue, année après année, à démontrer sa fiabilité en termes de savoir-faire de construction et d'exploitation, de solidification de ses trajectoires et de sa structure financière, la capacité du Groupe à lever les financements nécessaires à son développement se renforce encore davantage. En cas de difficultés à trouver ces financements, le Groupe dispose de marges de manœuvre, comme le décalage de certains investissements.

4. Événements postérieurs à la clôture

4.1 Développement commercial

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le Groupe a signé aux Etats-Unis un contrat avec Kern County Public Works, organisme en charge du traitement des déchets dans le comté de Kern, a retenu Waga Energy pour construire, exploiter et entretenir une unité WAGABOX® offrant une capacité installée de 160 GWh/an sur le site de Bena, à Bakersfield (Californie, USA).

A la date de ce document, 19 unités WAGABOX® sont donc en construction en Europe, au Canada et aux États-Unis, représentant une capacité installée d'environ 1,7 TWh/an.

Dans le cadre de son déploiement international, Waga Energy a par ailleurs créé le 4 février 2025 une filiale au Brésil, dont le siège social est basé à São Paulo. Il s'agit d'un marché à fort potentiel puisque le Brésil compte environ 3 850 sites de stockage de déchets, dont certains sont équipés de systèmes de captage du biogaz généré naturellement par la dégradation des matières organiques. Des réglementations récentes incitent aussi les exploitants à réduire sur ces sites les émissions de méthane, un puissant gaz à effet de serre.

4.3 Opérations sur le capital et les filiales

En février 2025, le Groupe a acquis la participation de 51% du capital de sa filiale Sofiwaga Infra détenue par Meridiam. A l'issue de cette opération, le Groupe détient ainsi 100% du capital de la société Sofiwaga Infra, propriétaire de 3 unités WAGABOX®.

4.4 Financement

En mars 2025, le Groupe a effectué un tirage un montant de 11,5 millions de dollars US (10,6 millions d'euros) sur le financement de 60 millions de dollars conclu en 2024 avec le gestionnaire d'actifs Eiffel Investment Group pour financer la construction de 4 unités de production de biométhane aux États-Unis sur une durée de 3 ans. A la date d'arrêté des comptes, le montant total tiré sur ce nouvel emprunt s'élevait à 36,5 millions de dollars US (33,8 millions d'euros).

En avril 2025, Waga Energy a augmenté de 23,8 millions d'euros le montant du crédit corporate syndiqué de 100 millions d'euros signé en juillet 2024, portant ainsi le montant total maximum à près de 124 millions d'euros, à des conditions identiques à celles du crédit initial. Cette extension a été souscrite auprès de 4 institutions financières : Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Banque Populaire Auvergne Rhône, CIC Private Debt (via son fonds CIC Transition Infra Debt 2) et CIC Lyonnaise de Banque.

5. Périmètre de consolidation

5.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation

Les filiales contrôlées au sens d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés », quel que soit le niveau de participation du Groupe dans les capitaux propres, sont intégrées globalement. L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dans lesquelles le Groupe détient une participation généralement majoritaire et en détient le contrôle. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de détention en actions. La notion de contrôle représente « le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités ».

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan et au résultat dans une catégorie distincte de la part groupe.

Toutes les transactions et positions internes aux filiales intégrées globalement sont éliminées en consolidation. La liste des principales filiales, coentreprises et entreprises associées est présentée en note 5.2.

5.2 Périmètre de consolidation

Les sociétés consolidées au sein du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Méthode de consolidation		% Contrôle		% Intérêt	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023
WAGA ENERGY	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère
WAGA ENERGY INC	IG (a)	IG (a)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ENERGIE CANADA	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ENERGY ESPANA	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WB STEUBEN LLC	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WB SCOTT AREA LLC	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WB CHEMUNG LLC	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WB HYLAND LLC	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WB MCKEAN LLC	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WB LANCHESTER	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WB DECATUR LLC	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WB BEAUMONT LLC	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGAFI	IG		100,00%		100,00%	
WB ROCKINGHAM LLC	IG		100,00%		100,00%	
WAGA ENERGY LIMITED	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ENERGY ITALIA	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS 2	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SOFIWAGA 1	IG	IG	49,00%	49,00%	49,00%	49,00%
SOFIWAGA INFRA	IG	IG	49,00%	49,00%	49,00%	49,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 1	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 2	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 3	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SP WAGA 1	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 4	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SOFIWAGA ESPANA 1	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 5	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 6	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 19	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 18	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 20	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 24	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 22	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
VALTOM ENERGIE BIOMETHANE	IG	IG	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
SOFIWAGA ESPANA 2	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
HARTLAND RENEWABLE RESOURCES GROUP	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA CLEAN ENERGY SUPPLY	IG		100,00%		100,00%	
WAGA ASSETS 3	IG		100,00%		100,00%	
WB OSTRUM	IG		100,00%		100,00%	
WB HAY	IG		100,00%		100,00%	
WB SE CHESTER	IG		100,00%		100,00%	
WB KERN	IG		100,00%		100,00%	

(a) Intégration globale

Au cours de l'exercice 2024, 8 nouvelles sociétés projet ont été créées, dont 6 aux Etats-Unis et 2 en France. La société WAGA ASSETS VEHICULE 21 a changé sa dénomination pour WAGA ASSETS VEHICULE 24. Les sociétés canadiennes CWAC Inc et WBC2 S.E.C. n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation dans la mesure où elles n'ont aucun flux financier à date.

Les sociétés SOFIWAGA 1 et SOFIWAGA INFRA sont des entités structurées de financement des actifs WAGABOX®. La Société gère l'ensemble des activités et opérations liées au fonctionnement des unités WAGABOX® de ces entités structurées. Bien que détenues qu'à hauteur de 49%, les deux sociétés SOFIWAGA INFRA SAS & SOFIWAGA 1 SAS sont consolidées selon la méthode d'intégration globale, car conformément à la norme IFRS 10, WAGA ENERGY SA en détient le contrôle. En effet, WAGA ENERGY SA :

- Détient la capacité de diriger l'activité pertinente des deux sociétés et donc détient le pouvoir sur ces deux entités,
- Est exposée à des rendements variables en raison de ses liens avec ces deux entités, car il existe des pénalités contractuelles en cas de défaut de performance,
- A la capacité, en tant qu'unique acteur, d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements obtenus

6. Information sectorielle

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », un secteur opérationnel est une composante distincte :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d’acquérir des produits des activités ordinaires et d’encourir des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Principal Décideur Opérationnel du Groupe a été identifié comme étant le Président Directeur Général qui prend les décisions stratégiques.

Sur ces bases, la Société a identifié un seul secteur opérationnel correspondant à la production de biométhane par épuration du biogaz issu des déchets.

Le montant de chiffre d’affaires réalisé avec nos quatre principaux clients au 31 décembre 2024 s’élève respectivement à 11,7 millions d’euros (soit 21% du total du produit des activités courantes), 10,2 millions d’euros (soit 18%), 5,9 millions d’euros (soit 11%) et 5,9 millions d’euros (soit 11%).

6.1 Produits des activités ordinaires par secteur géographique 31 décembre 2024

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	31 décembre 2024	Amérique du Nord	Europe	France	31 décembre 2023	Amérique du Nord	Europe	France
Produits des activités ordinaires	55 662	20 513	5 704	29 446	33 262	10 605	1 691	20 966

6.2 Actifs non courants par secteur géographique 31 décembre 2024

ACTIF (en milliers d'euros)	31 décembre 2024	Amérique du Nord	Europe	France	31 décembre 2023	Amérique du Nord	Europe	France
Immobilisations incorporelles	4 722	2 986	35	1 702	2 057	547	0	1 510
Immobilisations corporelles	168 448	89 517	9 664	69 267	112 630	39 982	10 029	62 619
Actifs financiers non courants	804	-80 528	-9 551	90 882	724	-38 437	-9 365	48 526
Impôts différés actifs	47	0	47	0	0	0	0	0
Autres actifs non courants	10 129	177	0	9 952	8 933	1 955	0	6 978
Total des actifs non courants	184 151	12 153	195	171 803	124 344	4 048	663	119 633

7. Notes sur l’état de la situation financière consolidée

7.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d’acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée.

Concernant les frais de recherche et développement, les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon la norme IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l’ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- Faisabilité technique nécessaire à l’achèvement du projet de développement ;
- Intention de la Société d’achever le projet ;
- Capacité de celle-ci à utiliser cet actif incorporel ;
- Démonstration de la probabilité d’avantages économiques futurs attachés à l’actif ;
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d’achever le projet ;

f) Évaluation fiable des dépenses de développement.

Les principales catégories d'immobilisations incorporelles et leur durée d'amortissement retenue par le Groupe sont les suivantes :

- Logiciels : 1 à 5 ans ;
- Frais de développement : 5 ans ;
- Concession, brevets et licences : 6 ans.

VALEURS NETTES hors IFRS 16 (en milliers d'euros)	Situation au 31 décembre 2023	Augmentations/ Dotations de la période	Diminutions/ Reprises de la période	Reclassements et autres	Variations de périmètre	Ecart de conversion	Situation au 31 décembre 2024
Valeurs brutes							
Frais de recherche et développement	465	35			473		973
Concessions, brevets, licences et logiciels	2 047	2 398			134	131	4 710
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours	360	564			-608		316
Sous total	2 871	2 997				131	5 999
Amortissements et dépréciations							
Amortissements des frais de recherche et développement	-262	-92				0	-354
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	-509	-413					-922
Amortissements des autres immos incorp.	-44				44		
Dépréciation immobilisations incorporelles en cours							
Sous total	-814	-506			44	0	-1 277
Total	2 057	2 491			44	131	4 722

Le poste "concessions, brevets, licences et logiciels" intègre la part payable aux opérateurs des sites de stockage de déchets correspondant au droit d'accès au gisement de biogaz. Pour l'exercice 2024, le montant de ces acquisitions s'élève à 2 398 milliers d'euros et concerne un contrat aux Etats-Unis.

Le solde des « Immobilisations incorporelles en cours » au 31 décembre 2024 pour 316 milliers d'euros correspond principalement à des travaux de R&D pour la standardisation des WAGABOX®. Le reclassement de 608 milliers d'euros correspond aussi principalement aux travaux de R&D pour la standardisation des WAGABOX®, à la suite de la mise en service de cette immobilisation.

7.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition en conformité avec la norme IAS 16 « immobilisations corporelles » qui comprend :

- Le prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux,
- Tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.
- L'estimation initiale des coûts de démantèlement et à l'enlèvement de l'unité WAGABOX® et la remise en état du site où elle est située

Une part significative des immobilisations corporelles correspond aux unités WAGABOX® conçues, produites, installées et exploitées par le Groupe. Ces unités génèrent des avantages économiques futurs pour le Groupe à travers les contrats long terme de vente de biométhane ou prestation d'épuration (cf note 8.1). Pour des raisons de sécurité et de savoir-faire spécifique acquis par la Société, celle-ci est l'unique exploitant des WAGABOX®. Le Groupe détient le contrôle de ces actifs qui sont comptabilisés en application de la norme IAS16.

Pour les WAGABOX® fabriquées par le groupe, les coûts directement attribuables aux WAGABOX® sont constitués de coûts de main d'œuvre directe, de coûts matières et de coûts externes (conseils, experts, sous-

traitants...) directement liés à la préparation du site, à l'ingénierie, à la conception, aux études techniques, au calibrage, à la fabrication, à la livraison, au montage et à l'installation des WAGABOX® qui seront exploitées.

Les coûts directement attribuables à l'immobilisation ne sont capitalisés qu'à partir du moment où les deux critères suivants sont cumulativement remplis :

- Formalisation d'une marque d'intérêt de la part du prospect confirmant sa volonté de contractualiser (par exemple signature d'une lettre d'intention, MoU...)
- Pré-validation permettant de vérifier la faisabilité technique du projet (analyse du gisement biogaz et faisabilité du raccordement).

Avant la mise en service des WAGABOX®, lesdits coûts sont comptabilisés en « immobilisations corporelles en cours » et font l'objet, à chaque clôture annuelle, d'une analyse afin de s'assurer que les conditions d'activations sont toujours réunies.

Lorsque des composants significatifs des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composante majeure).

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend, le cas échéant, l'estimation des coûts relatifs au démantèlement (Note 7.13) et à la remise en état du site sur lequel elle est située, à raison de l'obligation contractuelle que le Groupe encourt.

L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charge sur la durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

- Wagabox® hors composant : 15 à 25 ans ;
- Wagabox® composant : 5 à 20 ans ;
- Bâtiments & constructions : 10 à 25 ans ;
- Installations techniques, matériel & outillage : 4 à 15 ans ;
- Matériel et mobilier de bureau, informatique : 3 ans.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

Les immobilisations en cours correspondent essentiellement aux Wagabox® en cours de construction.

Un actif est défini ainsi dès lors que des dépenses sont engagées pour la construction des Wagabox® jusqu'à leur mise en service.

Méthodes comptables appliquées aux contrats de location

Au début d'un contrat, le Groupe évalue si un contrat est, ou contient, un contrat de location.

Le contrat est ou contient un contrat de location si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période de temps en échange d'une contrepartie.

Pour évaluer si un contrat donne le droit de contrôler un actif identifié tout au long de la durée d'utilisation du bien, le Groupe évalue si :

- le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié – ceci peut être spécifié de façon explicite ou implicite, et doit être physiquement distinct ou représenter substantiellement la capacité d'un actif physiquement distinct. Si le fournisseur possède un droit substantiel de substitution, alors l'actif n'est pas identifié ;
- le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation de l'actif tout au long de la période d'utilisation ;
- le Groupe a le droit de décider de l'utilisation de l'actif. Le Groupe a ce droit lorsqu'il dispose des droits de décision les plus pertinents pour déterminer comment et dans quel but est utilisé l'actif. Dans de rares cas, lorsque la décision sur la manière et l'objectif dont l'actif est utilisé est prédéterminée, le Groupe a le droit de diriger l'utilisation de l'actif si :
 - le Groupe a le droit d'exploiter l'actif, ou ;
 - le Groupe a conçu le bien d'une manière qui prédétermine comment et à quelles fins il sera utilisé.

Ces critères s'appliquent aux contrats conclus ou modifiés à compter du 1^{er} janvier 2018.

Au moment de la création ou de la réévaluation d'un contrat qui contient une composante de location, le Groupe a choisi de ne pas séparer les éléments non liés au contrat de location et de comptabiliser le contrat de location comme une composante locative unique.

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette locative au début du bail :

- l'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, lequel comprend le montant initial de la dette locative ajusté des paiements de location effectués à la date de mise en service ou avant la date de mise en service, et additionné de tous les coûts directs marginaux encourus, déduction faite des primes incitatives de location reçues ;
- L'actif lié aux droits d'utilisation est ensuite amorti selon la méthode linéaire à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat jusqu'à la date de fin du contrat. En outre, la valeur de l'actif lié aux droits d'utilisation est ajustée pour tenir compte de certaines réévaluations de la dette locative et le cas échéant, diminuée en cas de pertes de valeur, conformément à IAS 36 ;
- La dette locative est initialement évaluée à la valeur actuelle des paiements de location qui n'ont pas encore été effectués, actualisés en utilisant le taux marginal d'emprunt du preneur (taux d'intérêt que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire). Ce taux représente le taux d'endettement qui serait obtenu pour financer l'actif considéré. Ainsi il a donc été déterminé ces taux-là sur la base de l'addition d'un taux sans risque (Emprunt d'Etat français) auquel ont été ajoutée des primes de risques propres à Waga Energy et enfin comme évoqué dans la question, les durées de ces contrats.

Les paiements de location inclus dans l'évaluation de la dette locative comprennent les éléments suivants :

- les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance ;
- les paiements locatifs variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement évalués à l'aide de l'indice ou du taux à la date d'entrée en vigueur ;
- les loyers dans une période de renouvellement facultative si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prolongation. A ce titre, l'analyse des clauses de renouvellement au regard de la norme IFRS 16 se fait de manière individuelle pour chaque contrat considéré et l'utilisation estimative de l'actif. En effet, la prise en compte des clauses de renouvellement est analysée au regard

de leur durée d'utilité estimative, notamment si la durée d'utilisation estimative (notamment au regard du plan stratégique du Groupe) est supérieure à la durée initiale du contrat.

La dette locative est réévaluée en cas de variation des loyers futurs résultant d'un changement d'indice ou de taux ou si le Groupe modifie son évaluation quant à l'opportunité d'exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation.

Lorsque la dette locative est réévaluée, un ajustement est apporté à la valeur comptable de l'actif lié aux droits d'utilisation ou est comptabilisé en résultat si le montant de l'actif lié aux droits d'utilisation a été réduit à zéro.

Les contrats identifiés correspondent principalement :

- aux équipements loués des sites de Saint Palais, Gueltas & Chevilly ;
- aux locaux loués par le Groupe (bureaux, entrepôts) ;
- à du matériel de transport loué.

A ce titre, le Groupe a défini les durées d'amortissements des différents actifs entrant dans le champ de la norme IFRS 16 au regard d'actifs similaires. Ainsi, les durées sont définies individuellement par contrat, et peuvent varier entre 3 et 15 ans, en fonction de la typologie d'actif :

- 15 ans pour les épurateurs-membrane achetés auprès d'un industriel, puis cédés dans le cadre d'un contrat de "sale & lease-back" à un loueur qui le loue à Waga Energy, de manière concomitante à la mise en service, et pour un montant correspondant à la valeur nette comptable de l'épurateur membrane. Cet équipement entre dans la construction d'unités Wagabox® ;
- Environ 9 ans pour les baux commerciaux ;
- 15 ans pour les réservoirs d'azote et de charbon ;
- Entre 3 et 4 ans pour les véhicules.

Contrats de location à court terme et contrats de location d'actifs à faible valeur

Les biens financés par des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location et qui ne répondent pas aux critères d'exemptions sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ». Les durées de location retenues par le Groupe reflètent les durées non résiliables de chaque contrat, auxquelles ont été ajoutées toute option de prolongation ou toute option de résiliation des contrats que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer ou de ne pas exercer pour toutes les périodes couvertes par les options de prolongation.

Le passif locatif a été pour chaque contrat évaluée à la valeur actualisée du montant des loyers payés non encore versés. La valeur actualisée des loyers a été calculée en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location (si ce dernier est disponible) ou via le taux d'emprunt marginal en fonction de la durée du *Lease term*. Ces taux sont compris entre 3,7% et 9% en fonction de l'actif considéré.

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les actifs liés au droit d'utilisation et les dettes locatives pour les contrats à court terme dont le bail a une durée inférieure ou égale à 12 mois et les locations d'actifs de faible valeur. Le Groupe comptabilise les loyers liés à ces contrats de location en charges.

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

VALEURS NETTES hors IFRS 16 (en milliers d'euros)	Situation au 31 décembre 2023	Augmentations / Dotations de la période	Diminutions / Reprises de la période	Reclassements et autres	Variations de périmètre	Ecart de conversion	Situation au 31 décembre 2024
Valeurs brutes							
Terrains	806						806
Constructions	4 958	14		4 416			9 388
Installations techniques, matériel et outillages	70 264	12 391	-5	34 468		117	117 235
Autres immobilisations corporelles	1 574	791	-64			7	2 308
Immobilisations corporelles en cours	42 928	45 261	-85	-38 883		2 182	51 404
Sous total (*)	120 531	58 458	-154	0		2 306	181 141
Amortissements et dépréciations							
Dépréciation terrains							
Amort. et dep. constructions	-272	-457					-729
Amort. et dep. installations techniques, matériel et outillages	-10 603	-5 564	61			27	-16 079
Amort. et dep. autres immobilisations corporelles	-673	-458	47	0		-1	-1 085
Dépréciation immobilisations corporelles en cours							
Sous total (**)	-11 548	-6 479	108	0		26	-17 893
Total	108 984	51 978	-46	0		2 332	163 248
(*) dont actif de démantèlement	412	166					578
(**) dont actif de démantèlement	-74	-41					-115

VALEURS NETTES IFRS 16 (en milliers d'euros)	Situation au 31 décembre 2023	Augmentations / Dotations de la période	Diminutions / Reprises de la période	Reclassements et autres	Variations de périmètre	Ecart de conversion	Situation au 31 décembre 2024
Valeurs brutes							
Constructions	1 139	1 375				54	2 568
Installations techniques, matériel et outillages	4 035	468		61		-5	4 560
Autres immobilisations corporelles	99	303					402
Sous total	5 273	2 146		61		49	7 529
Amortissements et dépréciations							
Amort. et dep. Constructions	-317	-275				-7	-599
Amort. et dep. installations techniques, matériel et outillages	-1 248	-290				0	-1 539
Amort. et dep. autres immobilisations corporelles	-60	-132					-192
Sous total	-1 626	-697				-7	-2 330
Total	3 647	1 450		61		42	5 200

Une part significative des immobilisations corporelles correspond aux unités WAGABOX® conçues, produites, installées et exploitées par le Groupe. Ces unités génèrent des avantages économiques futurs pour le Groupe à travers les contrats long terme de vente de biométhane ou prestation d'épuration (cf note 8.1). Pour des raisons de sécurité et de savoir-faire spécifique acquis par la Société, celle-ci est l'unique exploitant des WAGABOX®. Le Groupe détient le contrôle de ces actifs qui sont comptabilisés en application de la norme IAS16.

Les immobilisations corporelles en cours correspondent essentiellement aux unités WAGABOX® en cours de construction.

7.3 Dépréciation des actifs

Conformément à IAS 36 « dépréciation d'actifs », le Groupe examine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indice de perte de valeur sur les actifs incorporels et corporels à durée d'utilité déterminée. S'il existe de tels indices, le Groupe effectue un test de perte de valeur afin d'évaluer si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Pour les immobilisations en cours, une revue des projets en cours est effectuée afin de s'assurer que les critères de capitalisation au regard de la norme IAS 16 sont toujours respectés. A l'exception du premier exercice de signature du contrat, un test de dépréciation est effectué annuellement qu'il y ait un indice de pertes de valeur ou non.

Dans la mesure où, sans incident de production, les ressources générées par le projet sont prévisibles, le risque de ne pas générer le niveau de flux de trésorerie attendu est faible. A ce titre, les immobilisations en-cours correspondent principalement à des WAGABOX® en cours de construction.

Concernant les WAGABOX® en exploitation, le Groupe a retenu comme UGT chaque projet d'unité de valorisation du biogaz (unité WAGABOX®). Pour la détermination d'indice de perte de valeur, le Groupe établit la méthodologie suivante : les données (chiffre d'affaires et EBITDA) utilisées pour mettre en œuvre le test se fait par la méthode des comparaisons entre le prospectif et le réalisé. Ces données sont issues des business plans du projet couvrant la durée des contrats de vente de gaz, et une période de vente sur les marchés courant

de la fin des contrats de vente jusqu'à la date de fin de durée d'utilité des actifs sous-jacents. Les hypothèses sous-jacentes sont systématiquement mises à jour à la date du test. Par ailleurs une analyse de facteurs exogènes est aussi prise en compte comme des incidents climatiques ou opérationnels, ou tout évènement qui remettrait en cause la rentabilité des unités WAGABOX®.

Au 31 décembre 2023, le Groupe avait constaté une provision pour dépréciation de 1,5 millions d'euros concernant l'une de ses unités au Canada. La provision a été maintenue au 31 décembre 2024.

7.4 Actifs financiers

7.4.1 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués par des dépôts de garantie liés aux contrats de location et des cautions.

Les actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti ; Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable des actifs financiers.

Dans ce dernier cas, la perte de valeur serait enregistrée au compte de résultat en provision pour dépréciation.

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dépôts et cautionnements versés	446	277
Autres créances immobilisées	358	413
Autres actifs financiers	0	33
Valeurs brutes	804	724
Valeurs nettes	804	724

Les autres créances immobilisées correspondent au solde espèces du contrat de liquidité, dont le plafond global a été revu à la baisse en 2024 passant à 358 milliers d'euros contre 413 milliers d'euros auparavant.

7.4.2 Actifs financiers courants

ACTIFS FINANCIERS COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dépôts et cautionnements versés	0	1 610
Valeurs brutes	0	1 610
Valeurs nettes	0	1 610

Les dépôts et cautionnements classés en actifs financiers courants au 31 décembre 2023, correspondant à un compte séquestre, ont été remboursés en intégralité au premier semestre 2024.

7.5 Impôts différés actifs

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que la société s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales.

Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers ainsi que sur les déficits reportables. Des actifs d'impôts différés sont reconnus au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

En application des principes décrits ci-dessus et du mécanisme de plafonnement du report en avant des déficits, aucun impôt différé actif n'a été reconnu au-delà des impôts différés passifs dans les comptes consolidés du Groupe. Au 31 décembre 2024 la somme des déficits reportables pour lesquels le Groupe n'a pas reconnu d'impôts différés actifs s'élève à 39,4 millions d'euros, dont 14,2 millions d'euros (dont 5,1 millions d'euros générés sur l'exercice) pour les sociétés françaises et 25,2 millions d'euros (dont 12,1 millions d'euros générés sur l'exercice) pour les sociétés étrangères.

En effet, des actifs d'impôts différés sont reconnus au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est plus probable qu'improbable que la société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

7.6 Autres actifs non courants

AUTRES ACTIFS NON COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Capital non versé	54	0
Fournisseurs, avances et acomptes sur immobilisations	9 732	8 416
Instruments Financiers - Actifs non courants	343	517
Total net des autres actifs non courants	10 129	8 933

Les instruments financiers concernent des swaps de taux adossés à des financements de projet. La variation de juste valeur des swaps est constatée en autres éléments du résultat global (cf note 7.15).

Des avances sont versées au titre d'acomptes aux fournisseurs d'actifs immobilisés. La variation est présentée en activités liées aux investissements dans le tableau de flux de trésorerie.

7.7 Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode Coût Unitaire Moyen pondéré (« CUMP »), qui valorise les sorties de marchandises à la moyenne des coûts unitaires des entrées de la période. Cette moyenne des coûts unitaires est pondérée par les quantités en stock.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable en stock.

Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée au compte de résultat sur la ligne amortissement et dépréciation.

STOCKS (en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Stocks de pièces	15 204	11 243
Stocks d'azote et charbon	269	254
Valeurs brutes	15 472	11 498
Dépréciations	-198	0
Valeurs nettes	15 275	11 498

Le Groupe effectue une revue de la valeur des stocks à la date de clôture de la période. Le montant de la provision constatée en 2024 est de 198 milliers d'euros.

Le stock de pièces de rechange de sécurité mutualisé pour toutes les Wagabox® est comptabilisé en stock (pour les pièces de rechange que le groupe compte utiliser sur une durée inférieure à 12 mois).

7.8 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Conformément à IFRS 9, une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

La norme IFRS 9 exige de tenir compte du risque de crédit relatif aux actifs financiers sur la base du principe des « pertes attendues », ce qui implique de reconnaître des dépréciations sur des créances commerciales non encore échues.

Des provisions pour dépréciation des comptes clients ont été comptabilisées à hauteur de 634 milliers d'euros au cours de l'exercice.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS (en milliers d'euros)	Valeur brute	Echu	Non Echu	Dépréciation	Valeur Nette
Situation au 31 décembre 2024	17 741	3 885	13 856	-634	17 107
Situation au 31 décembre 2023	9 139	141	8 998	0	9 139

7.9 Créances d'impôt

CREANCES D'IMPÔT (en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Crédit Impôt Recherche	618	346
Créance d'impôt sur les sociétés		59
Créances d'impôt	618	405

7.10 Autres actifs courants

AUTRES ACTIFS COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Fournisseurs, avances et acomptes, avoirs à recevoir	2 090	1 018
Personnel et organismes sociaux	23	2
État, TVA	5 470	5 738
Créances sur cessions d'actifs	0	1
Charges constatées d'avance	1 544	1 457
Autres actifs courants et produits à recevoir	438	718
Total net des autres actifs courants	9 565	8 934

Les fournisseurs, avances et acomptes, avoirs à recevoir sont principalement constituées d'avances et acomptes fournisseurs versés à des fournisseurs pour l'achat de marchandises.

Les charges constatées d'avance concernent principalement des charges d'assurance annuelles, des charges locatives, ou encore des prestations de services annualisées. Concernant les charges locatives, il s'agit d'actifs à valeur faible qui n'ont pas été retraitées selon IFRS 16.

Les autres actifs courants et produits à recevoir à hauteur de 438 milliers d'euros concernent principalement une retenue de garantie dans le cadre du contrat Hartland.

7.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7 « États des flux de trésorerie ».

Les découverts sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Equivalents de trésorerie	13 615	11 501
Disponibilités	54 686	27 154
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	68 301	38 655

Les équivalents de trésorerie sont constitués par des comptes à terme dont les contrats permettent la disponibilité des fonds sous 30 jours.

Il n'existe aucune restriction sur la trésorerie sur aucun des deux exercices.

7.12 Capitaux propres et détail des instruments dilutifs

7.12.1. Capital

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction de la prime d'émission, net d'impôt.

Politique de gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une assise financière suffisante afin de préserver la confiance des investisseurs et des créanciers et de soutenir la croissance future de l'entreprise.

Le capital social de Waga Energy est majoritairement composé d'actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale unitaire de 0,01 euro. L'augmentation de capital est détaillée en note 3.1.4.

Nombre d'actions	Actions ordinaires
Situation au 31 décembre 2023	20 525 550
Exercice BSPCE 15/03/2024	38 200
Augmentation capital 25/03/2024	3 939 394
Exercice BSPCE 27/06/2024	229 100
Exercice BSPCE 31/12/2024	56 099
Situation au 31 décembre 2024	24 788 343

7.12.2. Instruments dilutifs

Conformément à IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres accordés aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux.

La juste valeur des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) est déterminée par application du modèle Black & Scholes de valorisation d'options.

Les modalités d'évaluation retenues pour estimer la juste valeur des options sont précisées ci-après :

- Le prix de l'action retenu est égal au prix de souscription des investisseurs pour les plans antérieurs à la cotation de la Société, sur la base de la dernière augmentation de capital ;
- Le prix de l'action retenu pour les plans postérieurs à la cotation de la Société est précisé dans le tableau du paragraphe 8.6 ;
- Le taux sans risque est déterminé en fonction du terme attendu des instruments ;
- La volatilité a été déterminée sur la base d'un échantillon de sociétés cotées du secteur d'activité du Groupe, à la date d'attribution des instruments et sur une période équivalente à la durée de vie de l'option ;
- Le terme attendu pour les instruments a été estimé à 4,9 ans ;
- Les perspectives de versement de dividende sur ce terme ont été considérées nulles ;
- Il n'a pas été tenu compte du taux de rotation du personnel, celui-ci étant considéré faible sur la population des bénéficiaires d'instruments.

La valeur des options est enregistrée au compte de résultat en charges de personnel entre la date d'octroi et la date de maturité, en contrepartie des capitaux propres. La charge est ainsi étalée sur la période d'acquisition en fonction des modalités donnant droit à leur acquisition.

À chaque clôture, le Groupe évalue la probabilité de perte, par les bénéficiaires, des droits aux options ou aux actions attribuées gratuitement avant la fin de la période d'acquisition. Le cas échéant, l'impact de la révision de ces estimations est constaté au compte de résultat avec en contrepartie une variation des réserves consolidées.

7.13 Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sans contrepartie dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provisions est évalué en application de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » sur la base de l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour éteindre l'obligation correspondante. L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter l'écoulement du temps et relative à l'actualisation est comptabilisée en charges financières.

Litiges et passifs éventuels

Le Groupe exerce son jugement au cas par cas dans l'évaluation des risques encourus et constitue une provision dès lors qu'il s'attend à une sortie probable de ressource. Dans le cas où aucune estimation fiable ne peut être faite, car jugée sans fondement ou trop peu étayée, il existe une obligation potentielle ou actuelle qui ne peut pas être comptabilisée (passif éventuel).

PROVISIONS (en milliers d'euros)	Démantèlement	Pensions et retraites	Garantie	Pertes à terminaison	Autres	Total
Situation au 31 décembre 2023	526	325		629	60	1 539
Dotations de l'exercice	229				127	356
Coûts des services rendus		107				107
Ecart de conversion	-10			-12		-22
Pertes / (Gains) actuariels		-72				-72
Situation au 31 décembre 2024	744	360	0	617	187	1 908
A moins d'un an au 31 décembre 2024	0	0	0	617	0	617
A plus d'un an au 31 décembre 2024	744	360	0	0	187	1 291

Provisions pour démantèlement

Lorsqu'une obligation légale ou contractuelle de démanteler une WAGABOX® existe, une provision pour démantèlement est constatée en contrepartie d'un actif de démantèlement, dont le coût fait l'objet d'une estimation régulière. En cas de changement significatif de l'estimation conduisant à une augmentation de la provision, la valeur nette de l'actif de démantèlement est également augmentée. Si le changement conduit à diminuer la provision, une dépréciation de l'actif est enregistrée.

Engagements sur les indemnités de pensions et retraites

Les engagements envers le personnel en France sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière, évaluées sur la base des dispositions prévues par le code du travail.

Cet engagement concerne uniquement les salariés relevant du droit français. Le Groupe n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté au bilan en passif non courant, pour le montant de l'engagement total.

Conformément à la norme IAS 19, le coût des services rendus est présenté en résultat opérationnel. Le coût financier est comptabilisé en résultat financier. Les réévaluations du passif (écarts actuariels) sont comptabilisées directement en autres éléments du résultat global (OCI).

L'impact des changements de régime est constaté immédiatement en résultat. Aucun changement n'est intervenu sur les exercices présentés.

Après leur départ en retraite, les salariés du Groupe perçoivent des pensions en vertu des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés exercent leur activité.

Les engagements du Groupe sont comptabilisés sous forme de provisions ou de cotisations versées dans ce cadre à des caisses de retraites indépendantes et à des organismes légaux chargés d'en assurer le service.

Les indemnités de départ en retraite ne concernent que les salariés de la maison-mère Waga Energy. Aucun engagement au sens d'IAS 19 n'a été identifié et provisionné pour la filiale canadienne et la filiale américaine.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Age de départ	64 ans : non cadres 65 ans : cadres	64 ans : non cadres 65 ans : cadres
Taux d'actualisation (a)	3,50%	3,54%
Taux de croissance des salaires	3%	3%
Taux de charges sociales (b)	44%	44%
Table de survie	Insee 2022 avec distinction Hommes / Femmes	Insee 2012-2014 sans distinction Hommes / Femmes
Probabilité de présence à l'age de la retraite (avant mortalité)	moins de 30 ans : 81,0% de 30 à 40 ans : 87,3% de 40 à 50 ans : 88,5% de 50 à 60 ans : 99,0% plus de 60 ans : 100,0%	moins de 30 ans : 81,0% de 30 à 40 ans : 87,3% de 40 à 50 ans : 88,5% de 50 à 60 ans : 99,0% plus de 60 ans : 100,0%

- (a) Le taux d'acroyés au cours de la période d'actualisation a été déterminé par référence aux taux de rendement des obligations privées notées AA à la date de clôture. Ont été retenues des obligations de maturités comparables à celles des engagements.
- (b) Hors impact des régimes de réduction temporaires.

Le tableau des mouvements de l'engagement de retraite entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024 est donné ci-après :

En milliers d'euros	31 décembre 2023	Impact sur le résultat consolidé				Impact autres éléments résultat global		31 décembre 2024
		Coût service rendus	Coût financier	Indemnités versées	Sous-total	Ecarts actuariels		
Engagement global	325	97	10		432	-72	360	
Engagement net	325	97	10	0	432	-72	360	

Le Groupe ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif du Groupe.

Pertes à terminaison

Les provisions pour pertes à terminaison au titre des ventes d'équipement sont essentiellement constituées lorsqu'une prévision des coûts à terminaison d'une affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire.

A la clôture 2024, aucune variation n'a été constatée sur la perte à terminaison comptabilisée au 31 décembre 2023 pour un montant de 0,6 millions d'euros sur un contrat de construction et de vente d'équipement au Canada.

7.14 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts obligataires, d'emprunts bancaires, d'avances conditionnées ainsi que de certains passifs.

Les emprunts sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée le cas échéant des coûts de transaction directement attribuable à l'opération. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Les avances conditionnées reçues ne sont remboursables qu'en cas de succès des projets financés, selon des critères définis par avance avec l'organisme financeur.

Il a été considéré que ces avances seraient toutes remboursées du fait des succès attendus sur chaque projet financé. En conséquence, les avances ont été comptabilisées selon la norme IFRS 9 en fonction des flux actualisés des remboursements attendus. Le taux d'actualisation correspondant au taux de financement de marché a été déterminé par comparaison avec des financements souscrits auprès de banques pour des durées comparables.

Lors de la comptabilisation initiale des avances conditionnées, la différence entre leur juste valeur (valeur des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux de marché) et le montant de la trésorerie reçue est comptabilisée comme une subvention publique constatée en « Autres Produits » au fur et à mesure de la comptabilisation des dépenses financées par ces avances, conformément à la norme IAS 20 (voir la note 7.17).

Le taux d'intérêt effectif intègre la prime éventuellement prévue au contrat qui sera susceptible d'être versée en cas de remboursement et prend en compte le chiffre d'affaires futur estimé lorsque les contrats d'avances remboursables prévoient une indexation sur le chiffre d'affaires généré par les projets.

En cas de modification de l'échéancier des flux de remboursement prévus des avances remboursables, notamment en cas de changement d'estimation du chiffre d'affaires prévisionnel, la Société effectue un nouveau calcul de la valeur comptable nette du passif résultant de l'actualisation des nouveaux flux futurs de trésorerie attendus. L'ajustement en résultant est comptabilisé au compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée, en résultat financier.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré dans les autres produits de l'activité.

EMPRUNT ET DETTES FINANCIERES (en milliers d'euros)	31 décembre 2023	Emissions	Remboursements	Nouveaux contrats IFRS 16	Intérêts courus et reclassement	31 décembre 2024
Emprunts bancaires	45 696	42 028	-5 546		-2 714	79 463
Emprunts BPI	2 739				44	2 782
Dettes associées	381	38	-55			364
Avances remboursables	1 237		-11		40	1 267
Emprunts obligataires	2 584	23 543	-1 000		1 196	26 323
Obligations convertibles	4 703		-4 500		-203	0
Dettes financières IFRS 16	3 376		-667	2 142	47	4 898
Autres dettes financières	39	2	-5			37
Total	60 755	65 611	-11 784	2 142	-1 589	115 135

Emprunts bancaires

Les émissions d'emprunts bancaires concernent principalement :

- Des tirages sur les financements de projets en France à hauteur de 20,8 millions d’euros (y compris le refinancement de Waga Assets 2 pour 11,9 millions d’euros).
- Un tirage de 20 millions d’euros sur le crédit corporate signé en 2024 pour un montant total de 100 millions.
- Des tirages sur l’emprunt immobilier souscrit en 2022 par Wagarena pour le financement des travaux dans les locaux situés à Eybens, à hauteur de 1,2 millions d’euros.

Dettes associées

Il s’agit des comptes courants des associés avec les sociétés détenant des filiales du Groupe à 51%, classés en dettes courantes. Ces comptes courants sont rémunérés par des intérêts figurant en dettes courantes.

Avances remboursables

Le Groupe bénéficie d’avances remboursables obtenues auprès de Bpifrance pour le développement de ses activités aux Etats-Unis, au Canada et au Brésil. Ces avances s’élèvent au total à 1 237 milliers d’euros au 31 décembre 2023 et 1 267 milliers d’euros au 31 décembre 2024. Le remboursement des avances relatives au Canada et aux Etats-Unis devrait s’étaler entre 2025 et 2028.

Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires à la clôture sont constitués de :

- Un emprunt obligataire chez Sofiwaga 1 pour un montant total de 1 600 milliers d’euros, émis en novembre 2017 dans le cadre du financement des unités Wagabox® des sites de Saint Palais, Gueltas et Chevilly. Ces obligations ordinaires sont émises pour une durée de 12 années, expirant en novembre 2029.
- Un nouveau financement de 60 millions de dollars US souscrit par le gestionnaire d’actifs Eiffel Investment Group pour financer la construction de 4 unités de production de biométhane aux États-Unis sur une durée de 3 ans. Au 31 décembre 2024, le montant tiré sur ce nouvel emprunt s’élevait à 25,4 millions de dollars US (24,5 millions d’euros).
- Le solde de l’emprunt obligataire (OCA2021 Tranche 2), soit 4 500 milliers d’euros, a été remboursé en totalité par Waga Assets 2 au cours de l’exercice 2024.

L’échéance des emprunts et dettes financières est la suivante :

EMPRUNT ET DETTES FINANCIERES (en milliers d'euros)	31 décembre 2024	Inférieur à un an	Compris entre un et cinq ans	Supérieur à cinq ans
Emprunts bancaires	79 463	9 572	37 225	32 666
Emprunts BPI	2 782	600	2 182	
Dettes associées	364	364		
Avances remboursables	1 267		1 267	
Emprunts obligataires	26 323		26 323	
Dettes financières IFRS 16	4 898	704	3 129	1 065
Autres dettes financières	37			37
Total	115 135	11 241	70 127	33 768

7.15 Juste valeur des instruments financiers

Conformément à l'amendement d'IFRS 7, le tableau suivant présente les éléments comptabilisés en juste valeur par classe d'instruments financiers selon la hiérarchie suivant :

- Niveau 1 : instruments directement cotés sur un marché actif ;
- Niveau 2 : instruments cotés sur un marché actif pour un instrument similaire, ou dont les techniques d'évaluations sont basées sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : instruments dont les paramètres significatifs de valorisation ne sont pas observables.

31 décembre 2024

En milliers d'euros	Valeur comptable au 31 décembre 2024	Niveau	Juste valeur	Actifs / passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs / passifs évalués à la juste valeur par OCI	Actifs / passifs évalués au coût amorti
Actifs financiers non courants	358	3	358			358
Dépôts et cautionnements versés	446	2	446			446
Autres actifs non courants	9 786	2	9 786			9 786
Instruments financiers dérivés actifs	343	3	343		343	0
Clients et comptes rattachés	17 107	2	17 107			17 107
Actifs financiers courants	0	2	0			0
Autres actifs courants	2 551	2	2 551			2 551
Trésorerie et équivalents de trésorerie	68 301	2	68 301			68 301
Total des actifs financiers	98 892		98 892	0	343	98 549
Emprunts et dettes financières non courants	103 894	2	103 894			103 894
Autres passifs non courants	7	2	7			7
Instruments financiers dérivés passifs	359	3	359		359	0
Emprunts et dettes financières courants	11 241	2	11 241			11 241
Fournisseurs et comptes rattachés	12 552	2	12 552			12 552
Autres passifs courants	13 165	2	13 165			13 165
Total des passifs financiers	141 219		141 219	0	359	140 859

31 décembre 2023

En milliers d'euros	Valeur comptable au 31 décembre 2023	Niveau	Juste valeur	Actifs / passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs / passifs évalués à la juste valeur par OCI	Actifs / passifs évalués au coût amorti
Actifs financiers non courants	447	3	447			447
Dépôts et cautionnements versés	277	2	277			277
Autres actifs non courants	8 416	2	8 416			8 416
Instruments financiers dérivés actifs	517	3	517		517	0
Clients et comptes rattachés	9 139	2	9 139			9 139
Actifs financiers courants	1 610	2	1 610			1 610
Autres actifs courants	1 738	2	1 738			1 738
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 655	2	38 655			38 655
Total des actifs financiers	60 799		60 799	0	517	60 281
Emprunts et dettes financières non courants	52 331	2	52 331			52 331
Autres passifs non courants	9	2	9			9
Instruments financiers dérivés passifs	196	3	196		196	0
Emprunts et dettes financières courants	8 424	2	8 424			8 424
Fournisseurs et comptes rattachés	8 337	2	8 337			8 337
Autres passifs courants	13 908	2	13 908			13 908
Total des passifs financiers	83 205		83 205	0	196	83 009

7.16 Fournisseurs et comptes rattachés

FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES (en k€)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Fournisseurs et comptes rattachés	12 552	8 337
Total net des dettes fournisseurs	12 552	8 337

Le poste fournisseurs et comptes rattachés est en croissance en lien avec la hausse de l'activité.

7.17 Dettes d'impôt

DETTES D'IMPÔT (en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Impôt sur les sociétés	583	0
Dettes d'impôt	583	0

Les dettes d'impôts correspondent aux impôts exigibles à la clôture pour l'ensemble des entités du Groupe.

7.18 Autres passifs

7.18.1 Autres passifs non courants

AUTRES PASSIFS NON COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Instruments Financiers - Passifs non courants	359	196
Charges à payer	7	9
Produits constatés d'avance - non courant	11 287	7 464
TOTAL	11 653	7 669

Les produits constatés d'avance dont l'échéance est supérieure à un an au 31 décembre 2024 correspondent aux subventions d'investissement pour 10 754 milliers d'euros. Le poste comprend également le reclassement pour 174 milliers d'euros de l'impact de l'application du taux d'intérêt effectif, au titre de IAS 20, sur un emprunt BPI de 3 000 milliers d'euros.

7.18.2 Autres passifs courants

AUTRES PASSIFS COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes sociales	2 674	1 659
Dettes fiscales	1 485	2 033
Avances et acomptes reçus, avoirs à établir	77	67
Produits constatés d'avance - courant	1 410	811
Dettes s/ acquis. d'actifs - courant	11 664	11 609
Autres dettes	1 425	2 231
TOTAL	18 735	18 411

Les produits constatés d'avance dont l'échéance est inférieure à un an au 31 décembre 2024 sont principalement constitués de subventions d'investissement pour 1 261 milliers d'euros et de produits liés à l'activité courante pour 138 milliers d'euros, essentiellement liés aux ventes d'équipements.

8. Notes sur le compte de résultat consolidé

8.1 Produits des activités ordinaires

Le Groupe reconnaît son chiffre d'affaires en application d'IFRS 15.

Les revenus ordinaires du Groupe proviennent de la vente de la production du biométhane à un énergéticien ou de la prestation d'épuration lorsque l'opérateur du site d'enfouissement des déchets détient le contrat de vente de biométhane. Par exception à ce modèle d'affaires, le Groupe se réserve la possibilité de réaliser une vente d'équipement.

Le Groupe Waga Energy opère dans l'ingénierie des gaz. Le Groupe conçoit, construit et exploite des unités WAGABOX® installées sur des sites d'enfouissement (en France, Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux ou ISDND, communément appelée décharges). Le biogaz produit par les déchets enfouis est capté par l'opérateur du site d'enfouissement. Les unités WAGABOX® épurent ce biogaz en biométhane grâce à une technologie brevetée, couplant épuration membranaire et distillation cryogénique. Le biométhane est directement injecté dans le réseau de gaz naturel.

La molécule de biométhane est rachetée par des énergéticiens ou des entreprises de négoce qui commercialisent ce biométhane auprès des utilisateurs finaux, ou directement par des utilisateurs finaux.

L'activité ordinaire du Groupe est basée sur le modèle d'affaires intégré de développeur-investisseur-exploitant sur des contrats long terme, dans lesquels le Groupe s'engage sur la performance des unités WAGABOX®. Les contrats clés impliquent les acteurs suivants :

- L'opérateur du site d'enfouissements des déchets, fournisseur de biogaz ;
- L'opérateur d'énergie, acheteur du biométhane ;
- Le Groupe, constructeur, opérateur de la WAGABOX® et le propriétaire du processus d'épuration du biogaz en biométhane.

Au sein de cette activité, deux modèles économiques distincts ont été développés :

- d'une part, la prestation d'épuration ;
- d'autre part, la vente de biométhane.

Dans le cas de la prestation d'épuration, le Groupe contractualise avec l'opérateur de l'ISDND, réalise une prestation d'épuration du biogaz et garantit une rémunération fixe en contrepartie de la prestation. L'opérateur de l'ISDND, producteur de biométhane au sens réglementaire, détient dans ce cas le contrat de vente de biométhane avec l'énergéticien. En application de la norme IFRS15, les revenus issus de la prestation d'épuration sont comptabilisés en produits ordinaires du Groupe.

Dans le cas de la vente de biométhane, le Groupe conclut (i) un contrat d'achat du biogaz avec l'opérateur de l'ISDND et (ii) un contrat de vente du biométhane avec un acheteur. En France, le tarif est fixé par l'Etat pour les plus petites unités ; dans d'autres géographies et en France pour les unités de taille plus importante, le tarif est négocié de gré à gré sur la base d'une valeur marché. Ainsi, le Groupe tire ses revenus de la vente du biométhane sur le tarif obtenu ainsi que d'une prime complémentaire. Le modèle de vente de biométhane octroie à la Société la faculté de choisir l'acheteur et négocier librement une prime complémentaire, qui est une composante de revenu substantielle. En effet, comme l'acheteur peut tirer une valeur additionnelle sur la vente de l'énergie labellisée comme "verte", les producteurs de biométhane sont en mesure de négocier également une prime complémentaire (intitulée comme telle dans les contrats ie "prime complémentaire"), qui est négociée librement, et est donc reconnue au fur et à mesure du biométhane injecté dans le réseau. En

application de la norme IFRS15, les revenus issus de la vente de biométhane sont comptabilisés en produits ordinaires, et les achats de biogaz en achats de marchandises.

Pour chaque contrat, une analyse est effectuée au regard de la norme IFRS 15 pour déterminer si Waga Energy intervient comme principal. A ce titre :

Dans le cadre de la vente directe de biométhane, Waga Energy intervient comme principal dans la transaction pour les raisons suivantes :

- C'est Waga Energy qui choisit l'énergéticien, notamment en fonction du montant du revenu additionnel possible avec les primes complémentaires ;
- C'est Waga Energy qui a la relation contractuelle avec l'énergéticien et négocie avec lui le prix de vente (même si la marge de négociation est limitée en France) ;
- Les primes complémentaires (décrites ci-dessus) représentent une part significative de la marge incrémentale d'un contrat.

Ainsi, Waga Energy agit en tant que principal au titre de son obligation de performance de fournir du biométhane à l'énergéticien. Waga Energy procède elle-même à la livraison du biométhane. En synthèse, Waga Energy agit comme principal au regard de sa capacité à décider à qui il le vend et à quel prix.

Dans le cadre de la prestation d'épuration, Waga Energy ne fait que rendre une prestation de service d'épuration. C'est l'ISDND qui choisit l'acheteur, la relation contractuelle avec lui et négocie avec lui les prix de vente. Ainsi le client de Waga Energy est l'opérateur de décharge et l'obligation de performance est la prestation d'épuration vendue à cet opérateur.

Par ailleurs, pour le Groupe, l'engagement d'épurer le biogaz ou vendre le biométhane n'est pas quantifiable car le respect des obligations ne peut s'apprécier qu'une fois la prestation ou la vente effectuée. En particulier, le Groupe n'est pas engagé sur des volumes prédéfinis et fixes à épurer ou vendre.

De ce fait, le Groupe n'a pas présenté d'information complémentaire.

Par exception au modèle d'affaires, les autres produits ordinaires du Groupe incluent les contrats long-terme de vente d'équipements (contrat d'EPC ou Engineering Procurement & Construction) pour lesquels les résultats d'affaires sont reconnus selon la méthode du chiffre d'affaires à l'avancement par les coûts. Les modifications de contrat notamment sur le prix sont pris en compte dans la détermination du résultat à terminaison lorsqu'elles sont approuvées par le client. Les actifs sur contrat correspondent aux factures à établir, aux avances versées aux sous-traitants ou aux retenues de garanties. Ils sont intégrés respectivement dans les lignes « Clients et comptes rattachés » et « Autres actifs courants » du bilan consolidé. Les passifs sur contrats sont principalement constitués des avances reçues et des produits constatés d'avance. Ils sont intégrés sur la ligne « Autres passifs courants » du bilan consolidé.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaires fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée conformément à la norme IAS 37, indépendamment de l'avancement de la construction de l'équipement et en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dès lors qu'ils sont considérés comme hautement probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour perte à terminaison sont présentées au passif du bilan (voir note 7.13).

Les produits des activités ordinaires (ou chiffre d'affaires) correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Les produits des activités ordinaires figurent nets de rabais et de remises, et déduction faite des ventes intragroupes.

Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie due.

PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES (en milliers d'euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Vente de Gaz et prestations d'épuration	42 834	77%	23 671	71%
Vente d'équipements	12 134	22%	8 973	27%
O&M et autres	693	1%	618	2%
Total produit des activités ordinaires	55 662	100%	33 262	100%

Les ventes d'équipements correspondent principalement à la vente d'équipement réalisée par la filiale HRRG au Canada sur le contrat signé en 2022 (contrat Hartland) et en partie à la vente d'équipement de cryogénie à Air Liquide par la filiale Waga Energy Inc. La prestation d'O&M (Operating & Maintenance) est principalement réalisée pour la WAGABOX® basée à Lorient Agglomération.

8.2 Autres produits

Les autres produits de l'activité comportent les produits relatifs aux subventions ainsi que le Crédit Impôt Recherche (CIR) & le Crédit Impôt Innovation (CII).

En application de la norme IAS 20, les subventions publiques reçues sont initialement comptabilisées au bilan en produits différés. Les subventions publiques sont reprises en produits dans le compte de résultat de l'exercice :

- de manière symétrique à l'amortissement des actifs pour les subventions publiques liées aux investissements. Les subventions qui financent les coûts de développement immobilisés sont assimilables à des subventions d'équipement. La reprise en résultat des dites subventions s'effectue au même rythme que l'amortissement des immobilisations financées, directement au crédit du compte de dotation ;
- au prorata des charges engagées pour les subventions publiques couvrant des dépenses opérationnelles. En particulier, les subventions destinées à couvrir des dépenses comptabilisées en charges de l'exercice sont reconnues en fonction de l'avancement dudit projet de R&D (prorata des coûts engagés/coûts budgétés).

AUTRES PRODUITS (en milliers d'euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Crédit Impôt Recherche	263	53%	346	45%
Subventions	235	47%	431	55%
Total Autres Produits	498	100%	777	100%

8.3 Achats de marchandises et variation de stocks

ACHAT DE MARCHANDISES (en milliers d'euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Matières premières et pièces de rechange	16 926	55%	17 309	94%
Variation de stocks	-7 810	-25%	-6 599	-36%
Sous-traitance	7 096	23%	2 276	12%
Matériel & Equipement	14 559	47%	5 362	29%
Total achat de marchandises	30 770	100%	18 349	100%

Les achats de matériel et équipement ont fortement augmenté en lien avec la croissance de l'activité du Groupe et pour la construction de Wagabox© vendues.

8.4 Charges externes

CHARGES EXTERNES (en milliers d'euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Sous-traitance générale	281	3%	484	5%
Locations et charges locatives	1 339	12%	1 225	13%
Entretiens et réparations	938	8%	593	6%
Primes d'assurance	1 480	13%	976	10%
Personnel mis à disposition	235	2%	249	3%
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	3 728	33%	3 668	39%
Publicités	279	3%	212	2%
Transports	149	1%	98	1%
Déplacements, missions	1 247	11%	925	10%
Frais postaux & Télécom	772	7%	476	5%
Services bancaires	256	2%	307	3%
Autres charges externes	446	4%	135	1%
Total charges externes	11 150	100%	9 348	100%

Les locations et charges locatives correspondent à des charges locatives maintenues au compte de résultat au titre des exemptions prévues par la norme IFRS 16, et aux taxes foncières.

L'augmentation des charges externes ralentit par rapport à la très forte croissance du parc d'unités en exploitation en 2024.

8.5 Charges de personnel

Les charges de personnel allouées au développement des projets sont comptabilisées à l'actif lorsque les projets remplissent les critères d'activation requis par la norme IAS 16 « immobilisations corporelles » (note 7.2).

Les autres charges de personnel, incluant le coût des services lié à la provision pour départ en retraite (note 7.13) et le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres (note 7.12) figurent en charge au compte de résultat.

Les charges de personnel se ventilent comme suit :

CHARGES DE PERSONNEL (en milliers d'euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Rémunération du personnel	9 724	52%	6 657	46%
Charges IFRS 2	3 290	17%	3 789	26%
Charges sociales	5 549	29%	3 876	27%
Autres charges de personnel	162	1%	144	1%
Coûts des services rendus	107	1%	144	1%
Total charges de personnel	18 833	100%	14 610	100%

L'effectif moyen s'élève à 216 personnes au cours de l'exercice 2024 contre 165 personnes au cours de l'exercice précédent.

8.6 Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

Des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE ») ainsi que des options de souscription d'actions ont été attribués aux dirigeants et à certains salariés clés. Les différents plans sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Types de titres	BSPCE 2019	BSPCE 2021	OPTIONS 2021	OPTIONS 2021	BSPCE 2023
Date du CA ayant attribué les bons	18/12/2019	30/06/2021	30/06/2021	08/09/2021	24/01/2023
Fin de vesting	18/12/2023	30/06/2025	30/06/2025	30/06/2025	24/01/2027
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	€ 318,42	€ 1 000,00	€ 1 000,00	€ 1 000,00	€ 27,54
Vesting	- à hauteur de 25% des BSPCE détenus par le Titulaire à l'expiration d'une période de vingt-quatre (24) mois à compter de leur date d'attribution ; - le solde restant, à hauteur d'un vingt-quatrième (1/24) à l'expiration de chaque mois écoulé à l'issue de la période initiale de vingt-quatre (24) mois, et ce pendant une période de vingt-quatre (24) mois.				
Durée de validité	17/12/2029	30/06/2031	30/06/2031	30/06/2031	24/01/2033
Nombres de bons attribués au 31 décembre 2023	1 000 000	1 250 000	110 000	85 000	
Nombres de bons attribués au 31 décembre 2024	1 000 000	1 250 000	110 000	85 000	337 000
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31 décembre 2024	642 863	1 166 600	110 000	85 000	313 500

Principales données et hypothèses	BSPCE 2019	BSPCE 2021	OPTIONS 2021	OPTIONS 2021	BSPCE 2023
Maturité	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Taux sans risque	0,36%	-0,57%	-0,57%	0,24%	2,98%
Volatilité	40,72%	48,60%	48,60%	48,60%	43,30%
Prix du sous-jacent	318,42 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	28,50 €
Prix d'exercice	318,42 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	27,54 €
Juste valeur de l'instrument	112,30 €	366,81 €	366,81 €	411,87 €	11,99 €

Types de titres	OPTIONS 2023	BSPCE 2023.2	OPTIONS 2023.2	OPTIONS 2023.3	BSPCE 2024.1
Date du CA ayant attribué les bons	24/01/2023	29/06/2023	29/06/2023	20/07/2023	26/04/2024
Fin de vesting	24/01/2027	29/06/2027	29/06/2027	20/07/2027	26/04/2028
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	€ 27,54	€ 27,39	€ 27,39	€ 27,39	€ 16,22
Vesting	- à hauteur de 25% des BSPCE détenus par le Titulaire à l'expiration d'une période de vingt-quatre (24) mois à compter de leur date d'attribution ; - le solde restant, à hauteur d'un vingt-quatrième (1/24) à l'expiration de chaque mois écoulé à l'issue de la période initiale de vingt-quatre (24) mois, et ce pendant une période de vingt-quatre (24) mois.				
Durée de validité	24/01/2033	29/06/2033	29/06/2033	20/07/2033	26/04/2034
Nombres de bons attribués au 31 décembre 2023					
Nombres de bons attribués au 31 décembre 2024	196 000	15 000	3 000	25 000	70 000
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31 décembre 2024	154 500	15 000	0	25 000	70 000

Principales données et hypothèses	OPTIONS 2023	BSPCE 2023.2	OPTIONS 2023.2	OPTIONS 2023.3	BSPCE 2024.1
Maturité	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Taux sans risque	2,98%	3,19%	3,19%	3,14%	2,54%
Volatilité	43,30%	46,70%	46,70%	46,40%	46,41%
Prix du sous-jacent	28,50 €	27,55 €	27,55 €	28,50 €	16,56 €
Prix d'exercice	27,54 €	27,39 €	27,39 €	27,39 €	16,22 €
Juste valeur de l'instrument	12,10 €	12,20 €	12,20 €	12,84 €	7,22 €

Types de titres	BSPCE 2024.2.1	BSPCE 2024.2.2	OPTIONS 2024.1
Date du CA ayant attribué les bons	27/09/2024	27/09/2024	27/09/2024
Fin de vesting	30/04/2029	27/09/2028	27/09/2028
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	€ 15,58	€ 15,58	€ 15,58
Vesting	- à hauteur de 25% des BSPCE détenus par le Titulaire à l'expiration d'une période de vingt-quatre (24) mois à compter de leur date d'attribution ; - le solde restant, à hauteur d'un vingt-quatrième (1/24) à l'expiration de chaque mois écoulé à l'issue de la période initiale de vingt-quatre (24) mois, et ce pendant une période de vingt-quatre (24) mois.		
Durée de validité	27/09/2034	27/09/2034	27/09/2034
Nombres de bons attribués au 31 décembre 2023			
Nombres de bons attribués au 31 décembre 2024	24 000	436 800	139 200
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31 décembre 2024	24 000	436 800	139 200

Principales données et hypothèses	BSPCE 2024.2.1	BSPCE 2024.2.2	OPTIONS 2024.1
Maturité	10 ans	10 ans	10 ans
Taux sans risque	1,93%	1,93%	1,93%
Volatilité	46,54%	46,54%	46,54%
Prix du sous-jacent	14,52 €	14,52 €	14,52 €
Prix d'exercice	15,58 €	15,58 €	15,58 €
Juste valeur de l'instrument	5,81 €	5,81 €	5,81 €

Il en résulte la comptabilisation d'une charge de 3 290 milliers d'euros au titre de l'exercice 2024, contre 3 789 milliers d'euros au titre de l'exercice 2023.

8.7 Autres produits et charges opérationnels courants

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Autres produits opérationnels courants	700	1 173
Autres charges opérationnelles courantes	-724	-515
Total autres produits et (charges) opérationnels courants	-24	658

Les autres produits opérationnels courants concernent pour 251 milliers d'euros des produits de gestion sur des WAGABOX® et pour 430 milliers d'euros la facturation de loyers à des tiers pour une partie des locaux du siège social. Les autres charges opérationnelles courantes sont constituées pour 204 milliers d'euros par le versement de redevances, de jetons de présence ainsi que de diverses charges de gestion courantes. Les autres charges opérationnelles courantes comprennent également des charges de gestion sur des WAGABOX® pour 320 milliers d'euros, correspondant principalement à des pénalités contractuelles pour indisponibilité.

8.8 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants regroupent les opérations non courantes de montants significatifs qui par leur nature ou leur caractère inhabituel, peuvent nuire à la lisibilité de la performance de l'activité opérationnelle courante du Groupe.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Autres produits opérationnels non courants	612	534
Autres charges opérationnelles non courantes	-273	-182
Total autres produits et (charges) opérationnels non courants	339	352

Les autres produits non courants concernent des produits non récurrents pour 93 milliers d'euros et la quote-part de subventions reprise au résultat pour 519 milliers d'euros.

Les autres charges non courantes concernent des charges non récurrentes pour 273 milliers d'euros.

8.9 Résultat financier

Le résultat financier inclut l'ensemble des charges liées au financement de la Société (intérêts payés, intérêts courus, charges financières de location, désactualisation des passifs non courants, impact financier de la juste valeur), ainsi que les gains et pertes de change. Les autres produits financiers intègrent également les intérêts perçus par la Société sur ses placements de trésorerie.

RESULTAT FINANCIER (en milliers d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Intérêts des dettes financières	-4 177	-1 844
Coût de l'endettement financier	-4 177	-1 844
Gain de change	286	153
Autres produits financiers	1 443	1 212
Désactualisation	-63	-41
Perte de change	-70	-354
Autres charges financières	-299	-167
Autres produits et charges financiers	1 310	803
Résultat financier	-2 867	-1 041

La hausse des intérêts d'emprunt s'explique principalement par l'augmentation de la dette, avec un total de tirages de 65 571 milliers d'euros au 31 décembre 2024 (cf note 7.14).

Les intérêts courus au 31 décembre 2024 s'élèvent à 898 milliers d'euros.

Les autres produits financiers sont principalement constitués par les intérêts produits par les comptes à terme (cf note 7.11).

8.10 Impôts sur les résultats

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées, lorsque les bases sont constatées en résultat. Le cas échéant, les effets impôt sur les éléments directement constatés en capitaux propres sont également constatés en capitaux propres.

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales par chacune des sociétés consolidées dans les pays où elle exerce.

Les impôts différés sont enregistrés au bilan et au compte de résultat consolidés et résultent :

- du décalage temporaire entre la constatation comptable d'un produit ou d'une charge et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur ;
- des différences temporelles existant entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs du bilan ;
- des retraitements et éliminations imposés par la consolidation et non comptabilisés dans les comptes individuels ;
- de l'activation des déficits fiscaux.

Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés. Ces perspectives de récupération sont analysées sur la base d'un plan fiscal indiquant le niveau de revenu imposable projeté.

Les hypothèses incluses dans le plan fiscal sont cohérentes avec celles incluses dans les budgets et plan à moyen terme préparés par les entités du Groupe et approuvés par le Conseil d'Administration.

Les impôts différés sont calculés au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture (voir note 8.1.4).

Autres impôts et taxes

En France, la loi de finance 2010 a introduit une contribution économique territoriale en remplacement de la taxe professionnelle (CET). La CET intègre deux nouvelles contributions : la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Pour les exercices présentés, le Groupe a comptabilisé cette taxe en résultat opérationnel courant dans le poste « Impôts, taxes et versements assimilés ».

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif :

En K€	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Impôts exigibles	-1 253	-266
Impôts différés		
Total impôt sur les résultats	-1 253	-266
En K€	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Résultat net	-17 226	-15 442
Impôt consolidé	-1 253	-266
Crédit d'impôt recherche	263	345
Résultat théorique avant impôts	-16 236	-15 522
Taux d'impôt sur les bénéfices applicables à la maison mère	25,0%	25,0%
Charge théorique d'impôt au taux courant	-4 059	-3 880
Augmentation/Diminution de la charge d'impôt résultant de :		
IDA sur déficit reportable non activé	-4 289	-3 163
Autres IDA non activés	72	-53
Paievements fondés sur des actions	-823	-947
Différences permanentes	-57	44
Autres (impôts sans base, effets baisse de taux etc.)	-215	-26
CHARGE RÉELLE D'IMPÔT	-1 253	-266
Taux d'impôt réel		2%

8.11 Résultat par action

Le calcul du résultat de base par action est basé sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, tandis que le calcul du résultat dilué par action inclut également toutes les actions ordinaires potentielles dilutives si elles satisfont à certains critères précisés dans la norme IAS 33.

Le résultat de base par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode du rachat d'action.

Selon cette méthode, les fonds recueillis par les instruments financiers potentiellement dilutifs sont affectés au rachat d'action à leur valeur de marché. L'effet de dilution des actions potentielles issues des plans d'options de souscription (BSPCE) ou des instruments convertibles, n'est pas reflété dans le calcul du résultat dilué par action, du fait de résultat déficitaire.

La dilution s'obtient par différence entre le montant théorique d'action qui serait racheté et le nombre d'options potentiellement dilutives.

RESULTAT PAR ACTION	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	-17 582 561	-15 990 328
Nombres d'actions ordinaires	24 788 343	20 525 550
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	23 674 915	20 463 418
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et potentielles	23 674 915	20 463 418
Résultat en euros par action	-0,74	-0,78
Résultat dilué en euros par action	-0,74	-0,78

8.12 Engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan assuré par le groupe vise les informations relatives aux engagements donnés et reçus suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie) ;
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages) ;
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements ;
- autres engagements.

Les avals, cautions et garanties données correspondent essentiellement à des cautionnements liés au financement Eiffel chez Waga Inc.

Les nantissements donnés correspondent essentiellement à des sûretés consenties dans le cadre des financements d'unités WAGABOX® et l'augmentation est principalement liée au refinancement chez Waga Assets 2.

Les autres engagements correspondent principalement à l'hypothèque sur les locaux acquis par la filiale Wagarena, au bénéfice des banques ayant octroyé le financement immobilier.

Les engagements financiers reçus correspondent aux garanties octroyées par l'Etat ou la BPI France au titre de contrats d'emprunts bancaires aux organismes prêteurs.

ENGAGEMENTS FINANCIERS (en k€)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties données	-35 960	-1 663
Nantissements	-64 228	-30 668
Autres	-2 817	-1 030
Engagements donnés	-103 004	-33 360
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties reçues	1 544	4 119
Engagements reçus	1 544	4 119
Engagements nets	-101 460	-29 242

8.13 Transactions avec les parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises et personnes physiques associées directement ou indirectement au Groupe, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans le Groupe.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.

L'ensemble de ces opérations a été recensé conformément à la norme IAS 24 et leur incidence sur les comptes consolidés du Groupe est la suivante par nature et par partie liée :

31 décembre 2024

Entité du groupe	Désignation de la partie liée	Nature de partie liée	Description de la transaction	Bilan (en milliers d'euros)	Compte de résultat (en milliers d'euros)
Waga Energy SA / Sofiwaga 1	Les Saules	Actionnaire	Convention d'assistance	0	23
Waga Energy SA	Société Européenne de Gestion de l'Energie (SEGE)	Société du même groupe qu'un actionnaire détenant plus de 10% des actions	Contrat de vente de Biométhane	152	2 060
Waga Energy Inc.	ALAT US	Société du même groupe qu'un actionnaire détenant plus de 10% des actions	Contrat EPC		454
Waga Energy Inc.	ALAT US	Société du même groupe qu'un actionnaire détenant plus de 10% des actions	Contrat O&M		141
Waga Energy SA	Air Liquide France Industrie (ALFI)	Société du même groupe qu'un actionnaire détenant plus de 10% des actions	Location cadre Azote et achat Azote	31	422
Waga Energy SA	Omalys SPRL	Société employant un administrateur	Contrat de prestations de services d'accompagnement stratégique		9
Sofiwaga 1	Les Saules	Actionnaire	Contrat obligataire	1 600	248

REMUNERATION DES DIRIGEANTS (en milliers d'euros)	Total au 31 décembre 2024	Total au 31 décembre 2023
Rémunération à court terme (1)	681	634
Rémunération à base d'actions (2)	464	919
Rémunération des dirigeants	1 145	1 553

(1) Ce montant inclut salaires bruts, rémunérations, primes, intéressement, jetons de présence et avantages en nature.

(2) Ce montant correspond à la charge annuelle liée aux attributions de BSPCE ainsi qu'aux attributions d'actions.

8.14 Honoraires des commissaires aux comptes

31 décembre 2024

(En milliers d'euros)	EY		BM&A		Autres		31 décembre 2024	
Waga Energy SA								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels sociaux et IFRS	202	73%	194	66%			397	60%
Services autres que la certification des comptes	0	0%	43	15%			43	7%
Filiales								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels sociaux et IFRS	71	26%	57	19%	93	100%	222	33%
Services autres que la certification des comptes	2						2	0%
Total	275	99%	295	100%	93	100%	663	100%

9. Gestion des risques

La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

Les risques principaux auxquels le Groupe est exposé sont le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit.

9.1 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque auquel est exposée la Société lorsqu'elle éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'objectif de la Société pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation de la Société.

Depuis sa création, le Groupe a financé sa croissance au travers d'augmentations de capital successives, de mise en place d'emprunts obligataires, d'avances remboursables et de prêts bancaires. L'augmentation de capital de 52 millions d'euros réalisée en 2024 et la conclusion d'une dette corporate de 100 millions d'euros par Waga Energy SA ont fortement renforcé la liquidité du Groupe.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 68,3 millions d'euros au 31 décembre 2024 et les dettes financières, à un montant de 115.1 millions d'euros (dont 4,9 millions d'euros liés aux obligations locatives et aux contrats de location). Les dettes financières courantes s'élèvent à 11,2 millions d'euros.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers à la date de clôture s'analysent comme suit. Les montants, exprimés en données brutes et non actualisées, comprennent les paiements d'intérêts contractuels.

En milliers d'euros	Inférieur à un an	Compris entre un et cinq ans	Supérieur à cinq ans	Total flux contractuels	Total au 31 décembre 2024
Dettes financières hors IFRS 16	14 083	78 236	36 471	128 790	110 236
Dettes financières IFRS 16	783	3 361	1 396	5 540	4 898
Total	14 865	81 597	37 867	134 329	115 135

Certains contrats présentent des restrictions quant à l'utilisation des capitaux :

Prêt Bpifrance Financement

L'endettement contracté par le Groupe auprès de Bpifrance Financement en date du 3 octobre 2019 doit faire l'objet d'un remboursement anticipé intégral obligatoire en cas de survenance de certains événements, tels qu'un changement de contrôle de la Société, et peut faire l'objet d'un remboursement anticipé volontaire sur décision de la Société moyennant le versement d'une indemnité forfaitaire égale à 5% du capital remboursé par anticipation.

Dette corporate

La dette corporate contractée par le Groupe auprès d'un pool de banques en date du 5 juillet 2024 doit faire l'objet d'un remboursement anticipé intégral obligatoire en cas de survenance de certains événements, tels que décrits dans le contrat.

Autres prêts

Enfin, dans le cadre des emprunts bancaires ou obligataires souscrits, le Groupe a pris l'engagement de respecter des covenants financiers notamment relatifs à des clauses de *pari passu*, des clauses de défaut croisé, de respect de ratios financiers (ratio de couverture du service de la dette par des liquidités disponibles ou niveau de gearing), ou encore des niveaux d'endettement spécifiques.

Au 31 décembre 2024, les covenants sur ces emprunts sont respectés.

Se référer à la note 3.3 « continuité d'exploitation » pour plus d'information sur l'horizon de liquidité du Groupe dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2024.

9.2 Risque de taux d'intérêt

La comptabilité de couverture

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt du marché.

L'évolution des taux d'intérêt pourrait affecter les rendements sur la trésorerie et les dépôts à terme. Néanmoins, ce risque est considéré comme non significatif pour les dépôts à terme détenus par le Groupe.

L'essentiel des dettes du Groupe est souscrit soit à taux fixe, soit à taux variable mais adossé à une couverture à taux fixe par la mise en place de swaps de taux (cf note 7.14 Emprunts et dettes financières).

Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments intègrent des hypothèses basées sur des données du marché conformément à la norme IFRS 13. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

Ces swaps de taux sont qualifiés de couverture de flux futurs, Cash Flow Hedge - IFRS 9.

Au 31 décembre 2024, le montant total du notionnel couvert s'élève à 36 548 milliers d'euros et la valorisation des instruments dérivés s'élève à 16 milliers d'euros.

9.3 Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux dépôts auprès des banques et des institutions financières n'est pas jugé significatif, le Groupe n'ayant des liquidités et des placements qu'avec des banques de premier rang.

Les créances en cours comprenant principalement les créances de TVA ainsi que les crédits d'impôt recherche « CIR » accordés par l'État français, le Groupe ne supporte pas de risque de crédit significatif.

Le risque de crédit clients est jugé maîtrisé par le Groupe et, lorsque des risques sont identifiés, ils sont provisionnés (voir note 7.8).

9.4 Risque de change

Dans le cadre de sa stratégie de développement à l'international, le Groupe perçoit désormais une part de ses revenus en devises étrangères, principalement le dollar américain « USD » et le dollar canadien « CAD ».

Le Groupe se voit dès lors exposé à un risque de change lié à l'évolution de la parité de l'euro avec ces devises, qui pourrait avoir un impact défavorable sur la situation financière et les résultats du Groupe.

Néanmoins, après prise en compte des coûts encourus dans ces devises, l'exposition nette du Groupe est considérée comme peu significative à ce jour.

Le Groupe recourra à une politique adaptée de couverture du risque de change en fonction de son développement à l'international, basée classiquement sur la couverture naturelle (« Hedging ») entre revenus et coûts, et le cas échéant sur des produits de couverture lorsqu'ils sont disponibles.

10. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées en trois niveaux en termes de hiérarchie, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ;
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif peuvent être classées à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

La juste valeur des dettes fournisseurs et des créances clients correspond à la valeur comptable indiquée au bilan, l'effet de l'actualisation des flux futurs de trésorerie n'étant pas significatif.

Conformément à IFRS 9, la composante dette a été évaluée selon la méthode du coût amorti.

Le groupe utilise également des swaps de taux pour gérer son exposition au risque de taux. Tous les swaps négociés permettent de convertir des dettes à taux variable à taux fixe.